



RESEARCH ARTICLE

PROBLÉMATIQUE DE L'ORPAILLAGE ILLICITE DANS LE DÉPARTEMENT DE TOULEPLEU (CÔTE D'IVOIRE)

*GUIRO Toho Amandine

Doctorante en Sociologie de l'environnement à l'Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire

ARTICLE INFO

Article History:

Received 25th November, 2024
Received in revised form
20th December, 2024
Accepted 24th January, 2025
Published online 27th February, 2025

Key Words:

Problématique, orpillage illicite, facteurs socioéconomiques, culturels et structurels, Toulepleu.

*Corresponding author:
GUIRO Toho Amandine

ABSTRACT

L'objectif de cette étude est d'analyser les déterminants de l'orpillage illicite dans le département de Toulepleu. L'hypothèse de travail soutient que l'orpillage illicite dans ce département s'explique par la synergie de facteurs socioéconomiques, culturels et structurels. Pour rendre compte de l'objet d'étude, nous avons eu recours à trois (3) théories: la théorie économique du crime de Becker, la théorie culturaliste de Mead et la théorie de l'organisation d'Henri Fayol. L'étude documentaire, l'enquête-interrogation (questionnaires et guides d'entretien) et l'observation ont aidé à la collecte des données. Celles-ci ont subi l'épreuve des analyses qualitative et quantitative. Les résultats de l'étude révèlent une typologie des orpailleurs qui met en évidence une précarité économique généralisée qui touche différents groupes, notamment des mineurs, des jeunes en formation et des femmes. Les sites d'orpillage illicite sont marqués par des conditions de vie précaires pour les acteurs qui y travaillent. Les conditions de travail sur les sites sont particulièrement ardues, avec des journées longues et des tâches dangereuses, effectuées dans des environnements à haut risque, notamment en raison de l'utilisation de produits chimiques toxiques comme le mercure et le cyanure. Les données recueillies ont mis en lumière trois (3) principaux déterminants notamment la rentabilité de l'orpillage illicite, la transmission des pratiques et les défis de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la politique de rationalisation de l'orpillage. À la lumière de ces données, notre hypothèse de recherche est confirmée.

Copyright©2025, GUIRO Toho Amandine. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: GUIRO Toho Amandine. 2025. "Problématique de l'orpillage illicite dans le département de Toulepleu (Cote d'Ivoire)". *International Journal of Current Research*, 17, (02), 31795-31811.

INTRODUCTION

L'exploitation artisanale de l'or, appelée aussi orpillage est une activité de type informel, exploitant cette ressource de manière non planifiée, en utilisant principalement des méthodes manuelles et recourant à des outils rudimentaires (Jacques, 2001). Classée au 7^{ème} rang africain et 42^{ème} mondial des pays producteurs d'or, les premières traces de l'exploitation artisanale de l'or en Côte d'Ivoire (African Security Network, 2017) remonteraient au début de la deuxième moitié du 18^e siècle; en effet, selon Joseph Gaston (1913), ce sont les travaux effectués par les indigènes de la Côte d'Ivoire pour exploiter l'or soit des filons, soit des gîtes alluvionnaires, qui ont été les premiers seuls guides de la prospection minière européenne dans cette colonie (Konan, 2019). Aujourd'hui, les fonctions sociales que l'or jouait dans les sociétés traditionnelles ivoiriennes et qui justifiaient son acquisition semblent avoir disparu dans la quête de ce métal précieux. En effet, l'exploitation artisanale de l'or semble être motivée seulement par la recherche de revenu financier personnel, important et rapide. La "fièvre" de l'or a gagné tout le pays, attirant de plus en plus la convoitise de nombreux individus, de tous horizons. La découverte de nouveaux gisements miniers (Kouadio, 2008), ainsi que les difficultés

socioéconomiques que traversent les populations et la hausse du prix de l'once d'or des dernières années (de 260 dollars en mars 2001 à plus de 1000 dollars en mars 2008; PNUE, 2008), plusieurs sites d'orpillage ont fait leur apparition dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire (Kouadio, 2020). À ce propos, les données du Ministère de l'Industrie et des Mines (Actualité, 2014) indiquent qu'actuellement, la prolifération des sites d'orpillage touche 24 régions sur les 31 que compte la Côte d'Ivoire et que cette activité est exercée par plus de 500 000 personnes dans les milieux ruraux (Goh, 2016). De nombreux sites d'exploitation artisanale de l'or qui s'ouvrent et se développent en Côte d'Ivoire demeurent illégaux. On dénombre 429 sites clandestins actifs sur l'ensemble du territoire national (Kouadio, 2020). La valeur d'or extrait de ces sites d'orpillage illégaux sur le territoire national est estimée à 479,22 milliards de FCFA (Mathieu, 2016). En dépit des discours officiels (qui annoncent des mesures vigoureuses de rationalisation des activités d'orpillage) et de quelques "opérations coup de poing¹" pour fermer des sites clandestins

¹ Le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres du 20 juillet 2016, la troisième et dernière phase de l'opération de fermeture des sites illicites d'orpillage et de déguerpissement des orpailleurs clandestins. Cette dernière phase de l'opération s'inscrivant dans le cadre du Programme National de Rationalisation de l'Orpillage (PNRO), qui s'est déroulée du 17 juin au 6 juillet 2016, dans les régions de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, a permis

d'orpaillage, de nouveaux autres sites se créent et se développent régulièrement en dehors des conditions prévues par le code minier (Goh, 2016). L'orpaillage illicite étant très peu encadré par les autorités ivoiriennes, il est confronté à d'énormes difficultés dans sa gestion, par exemple: le non-respect des législations en vigueur, les difficultés de cohabitation entre les orpailleurs et les industries minières, auxquelles vient s'ajouter l'insécurité. Sur ce volet, les problèmes concernent le travail des femmes et des enfants, les conflits, l'insécurité, les effets sur la culture et la diminution des recettes par l'Etat. Le nombre de femmes et d'enfants qui sont concernés par l'exploitation artisanale de l'or à l'échelle mondiale s'élève à plus de trois millions (O'Neill et Telmer, 2017). Ces populations impliquées dans l'orpaillage illicite sont exposées aux blessures, aux maladies pulmonaires avec une augmentation des risques d'avortement chez les femmes et des malformations congénitales chez certains enfants nés de mères orpailleurs (Oumar, 2022). Aussi, la majorité des orpailleurs travaillent sans équipements de protection et vivent dans des conditions difficiles et dangereuses pour leur santé (fréquences des accidents mortels et des graves blessures). La dépravation des mœurs et la criminalité (la prostitution, la criminalité, le vol et l'escroquerie) sont des conséquences de l'exploitation minière artisanale. Sur le plan culturel, ces sites d'orpaillage illicite accueillent une diversité de populations avec différentes cultures. Ces sites sont également des lieux où se développent une criminalité ambiante caractérisée la consommation de stupéfiants, les trafics d'armes, de drogues, de motos, de carburant, le vol ou de l'enlèvement de bétail et de braconnage (Oumar, 2022). L'on constate que cette activité a de multiples impacts au plan social, environnemental, sanitaire, éducatif, sécuritaire, économique. À la vue de tout ce qui précède, l'État a développé une stratégie de lutte et de sensibilisation des populations face à l'orpaillage illicite. Par ailleurs, des lois et des mesures ont été prises par l'Etat en vue de rationaliser cette activité. Au niveau international, des accords de coopération et d'amitié ainsi que des conventions ont été ratifiés en vue de freiner l'orpaillage illicite à travers ces multiples conséquences sur la société, l'environnement et la santé. Il s'agit entre autres du traité d'amitié et de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso ratifié le 29 juillet 2016 à Yamoussoukro, de la convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, adoptée le 30 janvier 1991, la convention de Rotterdam de 1998 sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux et leur élimination, ouverte à la signature le 22 mars 1989, entrée en vigueur le 5 mai 1992. Enfin, la convention de Stockholm de 2001 sur les Polluants Organiques Persistants (POP) a été également ratifiée et entrée en vigueur en 2004. Au niveau national, la loi N°64-249 du 3 juillet 1964 portant code minier a été mise en place. Un second décret sur la loi N°95-553 du 18 juillet 1995 portant code minier a été pris. Cependant, du fait des insuffisances que comportaient ces deux premiers codes miniers, avec l'ampleur qu'à pris ce phénomène ces derniers temps, l'Etat dont l'objectif est d'encadrer l'exploitation artisanale de l'or, a adopté la loi N°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier. Toujours dans le même objectif d'encadrer cette activité, l'Etat a organisé un atelier de réflexion le 5 mars 2014 dans le cadre du

lancement du projet de rationalisation de l'orpaillage. Aussi, l'arrêté N°139/PM/CAB du 31 mars 2014 portant création du cadre institutionnel du projet de rationalisation de l'orpaillage et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement a été instauré. Outre ces mesures, d'autres codes ont des dispositions qui peuvent s'appliquer directement ou indirectement à l'activité minière. Nous avons entre autres, la loi relative au foncier rural, le code de l'eau, le code de la santé publique, le code de l'environnement, le code forestier, le code pénal, la loi relative aux collectivités territoriales et les législations fiscales et douanières. En dépit de tous ces efforts, la réalité du terrain révèle le plus souvent une distance entre les textes réglementaires et leur application dans les communautés, l'existence d'une multitude d'institutions en charge de la mise en œuvre dont les moyens et objectifs ne sont pas toujours coordonnés, complique encore davantage la lutte contre l'orpaillage clandestin (Arnaldi et Lanzano, 2013; Arnaldi et Lanzano, 2014; Choquet, 2018. Keita, 2017; Konan *et al.*, 2018; Konan, 2019; Lanzano *et al.*, 2017; Medinilla *et al.*, 2020; Ouedraogo, 2019; Pax *et al.*, 2015. Sangare *et al.*, 2016; Sawadogo *et al.*, 2021; Soko, 2019; Kouadio, 2020). En milieu rural, aujourd'hui, on assiste à la persistance du phénomène de l'orpaillage clandestin, et Toulepleu n'échappe pas à cette dynamique. Selon les recherches récentes, plusieurs facteurs contribuent à la persistance de cette activité à Toulepleu. D'une part, la localité souffre d'un manque criant de contrôle étatique efficace sur les zones d'exploitation minière (Bamba et Kouassi, 2023). En effet, les distances géographiques et l'isolement de certaines zones d'orpaillage rendent difficile l'accès des autorités, favorisant ainsi l'installation de réseaux clandestins. D'autre part, les acteurs locaux s'insurgent souvent contre les restrictions imposées par l'État en raison de la pauvreté endémique qui les pousse à participer à ces activités illicites pour survivre (Ouattara, 2022). Ainsi, même lorsque des mesures sont mises en œuvre pour fermer les sites clandestins, ceux-ci renaissent rapidement, alimentés par une économie parallèle florissante et des complicités locales (Koffi, 2021). De plus, il convient de souligner que l'insuffisance des alternatives économiques proposées aux populations locales contribue à maintenir cette pratique dans la région. Toulepleu, comme de nombreuses autres localités rurales de Côte d'Ivoire, connaît un taux de chômage élevé, surtout parmi les jeunes (Zagre, 2022). En l'absence de réelles perspectives d'emplois, beaucoup se tournent vers l'orpaillage illégal comme une solution temporaire pour subvenir à leurs besoins, perpétuant ainsi le cycle de l'exploitation minière artisanale et illégale. Malgré les risques liés à cette activité - accidents fréquents, conditions de travail déplorables, et tensions sociales - l'orpaillage clandestin continue d'être perçu comme une opportunité économique, en dépit des mesures étatiques visant à l'éradiquer (Sanogo, 2023). Ces constats mettent en lumière l'échec partiel des mesures prises à Toulepleu, tout en soulignant les raisons structurelles qui expliquent la persistance du phénomène malgré l'arsenal législatif en place. Cela permet de poser les bases pour la question de recherche, en justifiant la nécessité d'étudier plus en profondeur les dynamiques locales autour de l'orpaillage illicite. Qu'est ce qui explique la persistance du phénomène de l'orpaillage illicite dans le département de Toulepleu? L'objectif de cette étude est d'analyser les déterminants de l'orpaillage illicite dans le département de Toulepleu. Il s'agit de façon spécifique de décrire les pratiques et les acteurs de l'orpaillage illicite et d'identifier les logiques sociales explicatives de l'orpaillage illicite à Toulepleu. L'hypothèse de travail soutient

que l'orpaillage illicite dans le département de Toulepleu s'explique par la synergie de facteurs socioéconomiques, culturels et structurels. Pour rendre compte de l'objet, nous avons eu recours à trois (3) théories : la théorie économique du crime de Becker (1969), la théorie culturaliste de Mead (1963) et la théorie de l'organisation d'Henri Fayol (1921). Tout d'abord, nous avons choisi la théorie économique du crime de Becker (1969) qui s'inscrit dans le paradigme de type actionniste. À travers cette théorie, l'attitude de l'acteur (orpaillageur) nous permet de comprendre son passage à l'acte interdit qui est l'exploitation artisanale illicite de l'or.

En ce qui concerne notre objet d'étude qui l'orpaillage illicite, il est à mentionner que les orpaillageurs illégaux s'adonnent à cette activité frauduleuse de l'or à grande échelle dans le département de Toulepleu pour des raisons d'ordre socioéconomiques en majorité. La forte valeur marchande de l'or sur le marché international qui est de 1860,83 dollars en octobre 2023 (PNUE, 2023) attire la convoitise des orpaillageurs clandestins à exploiter, transformer et commercialiser frauduleusement le minerai en dehors du territoire national sans que l'Etat en tire des bénéfices dans cette activité. D'où le crime économique que constitue le comportement des acteurs de cette filière. Le passage à l'acte criminel des exploitants illégaux de l'or est aussi motivé non seulement par l'absence de l'autorité de l'Etat sur les sites d'orpaillage dans la région. Cette situation permet aux orpaillageurs illégaux d'exploiter illicitement l'or en toute impunité sans aucune crainte d'être interpellé et sanctionné. De ces raisons qui précèdent, nous disons que l'exploitation artisanale illicite de l'or constitue un crime économique. De plus, nous avons choisi la Théorie culturaliste de Mead (1963) qui soutient que l'homme se forme, se construit et agit en fonction des normes et valeurs qui lui sont inculqués à travers les groupes de pairs, la famille et le milieu dans lequel il évolue.

Ces mœurs et traditions du milieu où évolue un individu, favorisent ses prises de décisions, ses opinions et aussi son comportement. Ce qui nous intéresse dans cette théorie et qui cadre avec notre objet d'étude, c'est l'influence que ces cultures ont sur les attitudes, et les comportements des individus qui travaillent dans l'orpaillage. C'est le cas par exemple de certains orpaillageurs et propriétaires terriens dans cette région qui soutiennent que leurs parents avaient l'habitude de travailler sur ces terres depuis les temps anciens ou leur pays d'origine, sans une quelconque autorisation administrative des mines et géologie. Ce qui explique l'utilisation de la théorie culturelle dans cette étude. Enfin, la dernière théorie qui a été retenue est la Théorie de l'organisation d'Henri Fayol (1921).

Cette théorie est en rapport avec notre objet d'étude, dans la mesure où la politique de rationalisation de l'orpaillage mise en place par l'Etat est confrontée à de nombreux obstacles dans son application sur le terrain. Ces obstacles constituent un frein à la mise en place d'une bonne organisation de ce secteur d'activité. Les orpaillageurs clandestins profitent de ces difficultés dans la structuration de cette filière pour exploiter l'or en toute impunité dans le département de Toulepleu. Ces obstacles sont au plan social, environnemental, économique, sécuritaire, juridique, Etatique et Sous-régional. C'est au regard de ces obstacles qui désorganisent cette politique de rationalisation de l'orpaillage mise en place par l'Etat, que nous avons utilisé la théorie de l'organisation. Pour vérifier

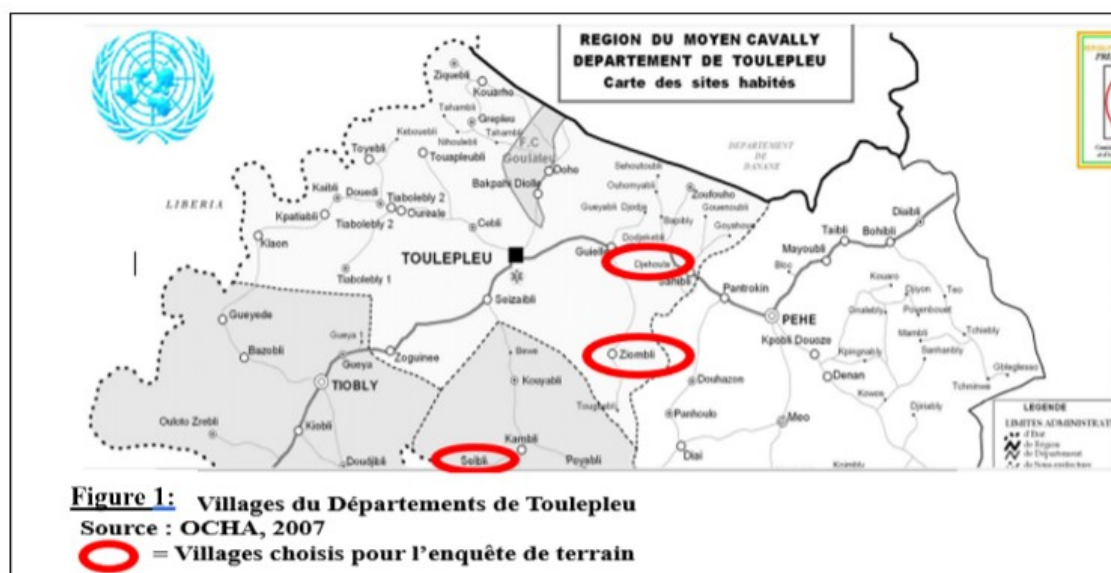
notre hypothèse et atteindre les objectifs fixés à cette étude, la méthodologie suivante a été utilisée.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie porte sur le site et les participants à l'étude, les techniques de collecte des données, les méthodes d'analyse et de traitement des données.

Site et participants: L'étude s'est déroulée sur huit (08) mois, du 12 février 2020 au 20 septembre 2020 dans le département de Toulepleu. Son choix se justifie par la persistance du phénomène de l'orpaillage clandestin dans ce département. Selon des recherches récentes, plusieurs facteurs contribuent à la persistance de cette activité à Toulepleu. D'une part, la localité souffre d'un manque criant de contrôle étatique efficace sur les zones d'exploitation minière (Bamba et Kouassi, 2023). En effet, les distances géographiques et l'isolement de certaines zones d'orpaillage rendent difficile l'accès des autorités, favorisant ainsi l'installation de réseaux clandestins. D'autre part, les acteurs locaux s'insurgent souvent contre les restrictions imposées par l'Etat en raison de la pauvreté endémique qui les pousse à participer à ces activités illicites pour survivre (Ouattara, 2022). Ainsi, même lorsque des mesures sont mises en œuvre pour fermer les sites clandestins, ceux-ci renaissent rapidement, alimentés par une économie parallèle florissante et des complicités locales (Koffi, 2021). Le phénomène de l'orpaillage clandestin ou illicite est en pleine expansion dans le département de Toulepleu. Cette localité, riche en ressources aurifères, attire de nombreux acteurs non autorisés qui exploitent illégalement les sols en dehors du cadre légal établi par le Code minier. Tous ces éléments expliquent le choix de cette localité. De façon spécifique, nous nous sommes rendus dans trois (3) villages notamment Séibli, Djéhoula, Ziombli où des conflits incessants ont lieu opposant des orpaillageurs et les communautés hôtes (Sanogo, 2021). On assiste également dans ces zones à certains cas de violences manifestés, des mutilations, des exécutions sommaires, des agressions de propriétaires terriens, etc., (Zadi, 2019). Ensuite, ces villages ont été choisis dans la mesure où l'activité de l'orpaillage illicite est plus pratiquée dans ces zones (Coulibaly *et al.*, 2017). Toutes ces caractéristiques cadrent avec nos préoccupations qui visent à comprendre à partir d'une analyse mixte, les logiques sociales qui traduisent l'engagement des populations la pratique de l'orpaillage illicite. La figure 1 présente le département de Toulepleu et les villages choisis pour l'enquête.

Le champ social a consisté à préciser l'univers restreint de l'objet d'étude, c'est-à-dire la population cible, les acteurs clés étant donné que la question fondamentale qui se pose est de savoir qui interroger pour la collecte des informations. Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour une population d'enquête directement concernée par l'objet d'étude. Le choix de ces différentes catégories répondait à trois critères notamment travailler dans l'exploitation artisanale illicite de l'or, être victimes des conséquences négatives de l'orpaillage illicite du fait de leurs secteurs d'activités qui sont étroitement liés à l'exploitation illégale de l'or et le fait d'intervenir le plus souvent dans les conflits entre les orpaillageurs et les communautés locales. En le faisant, nous avons espéré avoir une lecture plus nette des logiques sociales explicatives de l'engagement des populations la pratique de l'orpaillage illicite.



Pour se faire, le choix de la population d'étude, a obéi à un souci de diversification des sources de données. Ainsi, ce choix a porté sur l'étude d'une fraction de la population ayant les mêmes caractéristiques que la population totale. De ce fait, nous avons procédé à un échantillonnage. Ce sont au total 140 personnes issues de différentes catégories sociales comme mentionnées ci-dessous qui ont interrogées:

Tableau 1. Catégories sociales enquêtées

	Total
Orpailleurs	70
Commerçants de produits chimiques, de nourriture et des produits prohibés installés sur les sites (médicaments de la rue, tabac, alcool, etc.)	15
Agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs	20
Populations riveraines des sites d'orpaillage	10
Responsables et Agents du Ministère des Mines et Géologies	02
Elus locaux (Maire, Conseil régional, Député)	03
Chefferie et notabilités	10
Forces de défense et de sécurité (Police et Gendarmerie)	05
Associations coopératives	05
Total	140

Source: Notre enquête, 2023

Étant donné l'absence d'une base de données pour déterminer la taille de cette population pour définir notre échantillon, nous avons fait le choix de la technique du choix raisonné pour constituer notre échantillon. Cette technique a consisté à sélectionner des participants en fonction de critères spécifiques, en se basant sur leur expertise, leur expérience ou leur rôle dans le contexte étudié. Nous avons ainsi identifié des individus possédant une connaissance approfondie des enjeux liés à notre recherche, en privilégiant ceux ayant une expérience significative dans l'orpaillage illicite ou une connaissance de la politique de rationalisation de l'orpaillage illicite. Pour ce faire, nous avons établi des critères précis pour choisir nos participants. Une fois les candidats identifiés, nous avons établi un contact direct pour les inviter à participer à des entretiens, afin de recueillir leurs perspectives et expériences. Nous avons pu rassembler des données riches et contextuelles, essentielles pour comprendre les dynamiques au sein des institutions ciblées, ce qui nous a permis de nous concentrer sur les acteurs clés capables d'apporter des informations significatives à notre recherche.

Techniques de collecte des données: Nous avons eu recours, dans cette étude, à quatre (4) techniques de recueil de données : la recherche documentaire, l'observation, questionnaire et l'entretien. Ces techniques de recherche ont permis de recueillir des informations aussi riches que variées relativement à l'objet d'étude. La recherche documentaire a consisté à consulter des écrits ayant un rapport étroit avec l'exploitation artisanale illicite de l'or. L'apport de ces sources documentaires a été d'un secours inestimable, nous permettant d'entrevoir l'importance et l'enjeu de nos recherches. Cependant, il est important de souligner que la recherche documentaire de ce sujet a été très difficile car la littérature dans ce domaine est très vaste. Néanmoins, nous avons pu consulter d'abord, des revues, des ouvrages, des archives qui traitaient du phénomène de l'orpaillage illicite. Ces sources documentaires ont été consultées dans certaines institutions telles que : le Centre de Recherches et d'Actions pour la Paix, le centre culturel français, la bibliothèque de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique. Ensuite, des mémoires, des thèses, des articles scientifiques ont été consultés sur internet. Enfin, nous avons exploité des rapports de certaines institutions nationales ou internationales et des ONG sur internet. Quant à l'observation, elle a été directe et indirecte. Ces deux approches ont été utilisées lors de nos investigations. En effet, l'approche indirecte a fait l'objet d'un questionnaire. En ce qui concerne l'observation directe, nous nous sommes rendu sur plusieurs sites d'orpaillage illicite, où nous avons pu prendre part à la vie du phénomène étudié sans l'influencer. Cette technique a permis de voir la différence entre ce qui se dit et la réalité du phénomène, afin de mieux le cerner dans tous ses contours et dimensions. Ainsi, nous avons pu recueillir des informations sur leurs réalités, opinions et écouter les recommandations qu'ils ont faites pour appréhender le phénomène. Il importe aussi de signaler que cette étape a duré trois (3) mois. Pour analyser les données recueillies, nous avons eu recours à la méthode qualitative et quantitative. L'analyse qualitative a permis d'analyser les idées exprimées par les enquêtés afin de mieux cerner les logiques des acteurs. L'accent a donc été mis sur le vécu des individus par rapport au phénomène étudié. Cet usage de l'approche qualitative a constitué un moyen de constitution des situations sociales révélées par les questions dont une meilleure analyse peut permettre de comprendre et expliquer l'objet d'étude. L'analyse quantitative a permis de traiter les informations

recueillies sur les questions relatives à l'orpaillage illicite. Il s'agissait d'exploiter les données en termes de chiffres (distribution de fréquences ou des données) et de répartition des facteurs au plan quantitatif et le traitement statistique de certaines données. Ainsi, nous avons obtenu des ordres de grandeurs qui ont permis de rendre compte de l'objet d'étude. Le traitement de ces données a été possible à l'aide du logiciel Excel.

RÉSULTATS

Les résultats de l'étude s'articulent autour de cinq (5) axes notamment la description des caractéristiques sociodémographiques des orpailleurs illégaux, l'identification des divers intervenants dans les activités de l'orpaillage illicite, la description des conditions de travail et de vie sur les sites d'orpaillage illicite, la description des pratiques d'orpaillage illicite et l'exposé des logiques sociales explicatives de l'orpaillage illicite à Toulepleu.

Caractéristiques sociodémographiques des orpailleurs: Nous allons examiner de manière approfondie le profil des orpailleurs en mettant l'accent sur leurs caractéristiques sociodémographiques notamment la typologie des orpailleurs, leur niveau d'éducation, leur nationalité et leur ancienneté dans le métier, etc.

Tableau 2. Typologie des orpailleurs

		Fréquence	Pourcentage valide
Valide	Hommes	18	25,71
	Femmes	12	17,14
	Enfants	11	15,71
	Elèves	10	14,29
	Elèves déscolarisés	9	12,86
	Elèves ouvriers	10	14,29
Total		70	100

Source: Notre enquête de terrain, 2024

L'analyse des données relatives à la typologie des orpailleurs illicites dans le département de Toulepleu montre une répartition hétérogène des individus engagés dans cette activité. Tout d'abord, les hommes représentent une proportion significative, soit 25,71%, ce qui indique que cette activité est perçue comme étant physiquement exigeante ou socialement plus acceptable pour eux. Cependant, la présence des femmes, bien que plus faible à 17,14%, reste notable. Cela indique que, malgré les défis socio-économiques auxquels elles font face, certaines femmes se retrouvent contraintes de participer à des activités illicites pour subvenir aux besoins de leur foyer. Par ailleurs, l'implication des enfants, qui atteint 15,71%, soulève de graves préoccupations éthiques et légales. Cela met en lumière des lacunes en matière de protection des droits des enfants dans la région. De plus, les élèves, qui représentent 14,29% des orpailleurs, révèlent une autre dimension préoccupante. Leur engagement dans cette activité peut s'expliquer par des difficultés économiques, voire par l'incapacité de certaines familles à subvenir pleinement aux besoins des enfants, les poussant à chercher des revenus supplémentaires dans des secteurs informels. Dans cette même logique, les élèves déscolarisés, qui constituent 12,86% des orpailleurs, montrent que la déscolarisation reste un facteur clé dans la participation à des activités informelles comme l'orpaillage illicite. Ces jeunes, souvent sans alternatives éducatives ou professionnelles viables, se retrouvent piégés dans des circuits économiques illégaux. Enfin, la catégorie des élèves ouvriers, qui représente également 14,29%, illustre une

réalité où certains jeunes, tout en poursuivant leur scolarité, sont contraints d'exercer des emplois manuels précaires. Cela souligne une pression économique grandissante qui les pousse à participer à des activités souvent non reconnues légalement. Ainsi, cette typologie des orpailleurs met en évidence une précarité économique généralisée qui touche différents groupes, notamment des mineurs, des jeunes en formation et des femmes. L'implication des enfants et des élèves déscolarisés reflète des défaillances structurelles, tant sur le plan éducatif qu'économique.

Tableau 3. Ages des orpailleurs illégaux

		Fréquence	Pourcentage valide
Valide	(6 ans-10 ans)	9	12,86
	(11 ans-12 ans)	8	11,43
	(13 ans -15 ans)	10	14,29
	(16 ans -20 ans)	10	14,29
	(21 ans-30 ans)	11	15,71
	(41 ans et plus)	22	31,42
Total		70	100

Source: Notre enquête de terrain, 2024

L'analyse des données concernant l'âge des employés illégaux dans le département révèle une répartition diversifiée des tranches d'âge impliquées dans cette activité. Tout d'abord, 12,86% des personnes engagées dans ces pratiques ont un âge compris entre 6 et 10 ans. Cette proportion d'enfants en bas âge suggère une exploitation précoce qui pourrait être motivée par des pressions familiales ou des situations de pauvreté extrême. Ces enfants, à un stade critique de leur développement physique et mental, devraient normalement être protégés par des lois contre le travail des mineurs, ce qui montre ici une sérieuse faille dans l'application des mesures de protection infantile. De plus, 11,43% des employés ont un âge compris entre 11 et 12 ans, ce qui continue à soulever des inquiétudes quant à l'exploitation d'enfants dans des activités illicites. Cette tranche d'âge, qui correspond généralement à une période de transition vers l'adolescence, montre que les enfants sont soumis à des responsabilités inappropriées pour leur âge. Par ailleurs, les jeunes de 13 à 15 ans représentent 14,29% des employés, ce qui reflète une vulnérabilité continue au travail précoce à un âge où ils devraient encore être pleinement engagés dans leurs études. L'implication de la tranche d'âge de 16 à 20 ans, également à 14,29%, montre une présence notable d'adolescents et de jeunes adultes. Ceux-ci peuvent être à la recherche de revenus dans un contexte où les opportunités économiques formelles sont limitées, ce qui les pousse à s'engager dans des emplois informels ou illégaux pour subvenir à leurs besoins ou soutenir leur famille. De plus, la proportion de 15,71% pour la tranche d'âge de 21 à 30 ans montre une présence significative de jeunes adultes dans ces activités. Ce groupe, souvent dans la période où ils cherchent à stabiliser leur situation économique, pourrait être attiré par des opportunités rapides de revenus, même si ces emplois se situent en dehors du cadre légal. Enfin, la catégorie des 41 ans et plus, qui représente 31,42%, est la plus fortement représentée dans cette activité illégale. Cette prévalence pourrait s'expliquer par un manque d'opportunités d'emploi formel pour les personnes plus âgées, combiné à une absence de sécurité sociale ou de filets de protection pour ceux qui n'ont pas de qualifications spécifiques ou ont perdu leur emploi. Ces individus, souvent exclus du marché du travail formel, peuvent se tourner vers des activités illicites pour assurer leur subsistance. L'analyse de la répartition par âge des employés illégaux montre une implication inquiétante des enfants et des adolescents, ce qui reflète des défaillances dans les systèmes de protection de l'enfance et de l'éducation. Leur

engagement précoce dans ces activités expose ces jeunes à des risques pour leur santé, leur sécurité et leur développement, tout en compromettant leur accès à l'éducation. L'inclusion des jeunes adultes et des personnes plus âgées montre par ailleurs une précarité économique qui touche diverses générations. La forte participation des personnes de plus de 41 ans pourrait indiquer un manque de mécanismes de réinsertion professionnelle pour les travailleurs âgés, forçant ainsi certaines personnes à rester dans le secteur informel ou illicite pour survivre.

Tableau 4. Nationalité des orpailleurs illégaux

	Fréquence	Pourcentage valide
Valide Ivoirienne	13	18,57
Maliennne	18	25,71
Burkinabé	14	20
Libérienne	23	32,86
Autres (hors CEDEAO)	2	2,86
Total	70	100

Source: Notre enquête de terrain, 2024

L'analyse des données sur la nationalité des opérateurs illégaux dans le département met en évidence une diversité d'origine géographique, avec une majorité provenant de pays voisins de la Côte d'Ivoire. Les Ivoiriens représentent 18,57% des opérateurs, ce qui suggère une présence locale significative dans ces activités illicites. Cependant, la proportion relativement modérée des Ivoiriens par rapport aux autres nationalités indique que cette activité attire davantage d'étrangers, en raison des opportunités économiques perçues dans la région ou du manque d'autres alternatives économiques pour ces populations. Les Maliens constituent 25,71% des opérateurs illégaux, ce qui en fait la deuxième nationalité la plus représentée. Leur forte présence s'explique par les liens historiques et culturels entre la Côte d'Ivoire et le Mali, ainsi que par les flux migratoires réguliers entre ces deux pays. Les Burkinabés, qui représentent 20% des opérateurs, suivent une tendance similaire. Les ressortissants du Burkina Faso ont toujours été impliqués dans les secteurs agricoles et informels en Côte d'Ivoire, ce qui explique leur implication dans ces activités illicites en raison de la précarité ou de la recherche d'opportunités économiques en dehors des circuits formels. Les Libériens, avec une proportion de 32,86%, forment le groupe le plus important parmi les opérateurs illégaux. Cette forte représentation s'explique par la proximité géographique entre la Côte d'Ivoire et le Liberia, ainsi que par les conséquences des conflits internes qu'a connus ce pays. Ces guerres civiles ont poussé de nombreux Libériens à migrer vers des pays voisins en quête de stabilité économique, les amenant parfois à s'engager dans des activités informelles ou illégales pour survivre. Enfin, 2,86% des opérateurs viennent de pays situés hors de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), en l'occurrence des Camerounais et des Centrafricains. Leur présence, bien que marginale, montre que l'activité attire également des ressortissants de pays plus éloignés, probablement en raison des réseaux de migration et des dynamiques de l'économie informelle en Afrique centrale.

Tableau 5. Situation matrimoniale des orpailleurs illégaux

	Fréquence	Pourcentage valide
Valide Marié légalement	05	7,14
Marié traditionnellement	13	18,57
Concubinage	8	11,43
Célibataire	40	57,14
Veuf (veuve)	2	2,86
Divorcé	2	2,86
Total	70	100

Source: Notre enquête de terrain, 2024

L'analyse des données sur la situation matrimoniale des orpailleurs illégaux révèle une nette prédominance des célibataires, qui représentent 57,14% de l'ensemble des opérateurs. Cette proportion majoritaire de célibataires peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Ces individus, souvent jeunes ou en quête de stabilité économique, choisissent ou se voient contraints de retarder le mariage en raison de leur situation précaire. Leur engagement dans une activité illégale pourrait refléter un manque de stabilité économique ou sociale, les poussant à éviter les responsabilités familiales associées au mariage. En revanche, 18,57% des opérateurs sont mariés selon les traditions coutumières, ce qui montre que, pour une partie de la population impliquée, les liens familiaux restent importants malgré leur implication dans des activités illicites. Le mariage traditionnel, généralement plus accessible que le mariage légal, pourrait être le reflet d'une situation où les individus cherchent à maintenir des liens communautaires tout en n'ayant pas les ressources ou les moyens pour s'engager dans un mariage civil formel. La proportion de 11,43% d'individus vivant en concubinage montre également une tendance à des formes d'unions moins formelles, dues à des contraintes économiques qui empêchent certains de régulariser leur situation matrimoniale. Ces unions informelles peuvent également refléter un mode de vie plus précaire et instable, caractéristique des personnes engagées dans des activités économiques informelles. Le pourcentage de 7,14% de personnes mariées légalement est relativement faible, ce qui indique que l'engagement dans des activités illicites, souvent marqué par l'incertitude et l'instabilité, n'est pas compatible avec les responsabilités accrues qu'implique un mariage civil formel. Enfin, la proportion de 2,86% pour les veufs ou veuves ainsi que pour les divorcés, bien que marginale, montre qu'une petite partie des opérateurs a dû faire face à des ruptures ou à des pertes affectives, ce qui pourrait également expliquer leur engagement dans une activité de survie comme l'orpaillage illégal. Ces données montrent que la situation matrimoniale des orpailleurs illégaux est largement influencée par leur précarité économique et sociale. Le nombre élevé de célibataires et de personnes en concubinage reflète une instabilité maritale souvent liée aux difficultés financières et à l'incertitude professionnelle inhérente aux activités illégales.

Tableau 6. Nombre d'année passée dans l'orpaillage

	Fréquence	Pourcentage valide
Valide (1 mois-5 ans)	30	42,86
(6 ans-10 ans)	15	21,43
(11 ans-15 ans)	10	14,29
(16 ans-20 ans)	6	8,57
(21 ans-25 ans)	5	7,14
(26 ans et plus)	4	5,71
Total	70	100

Source: Notre enquête de terrain, 2024

L'analyse des données concernant l'ancienneté des orpailleurs illégaux montre une majorité de personnes ayant passé relativement peu de temps dans cette activité, avec 42,86% des répondants affirmant y être engagés depuis un mois à cinq ans. Cette proportion importante d'individus ayant une faible ancienneté pourrait indiquer que l'activité d'orpaillage attire constamment de nouveaux arrivants, probablement à cause des difficultés économiques ou du manque d'alternatives d'emploi dans la région. Cela suggère également que l'activité, bien qu'illégale, représente une option accessible à ceux qui cherchent des revenus rapides, même temporairement, avant peut-être de se tourner vers d'autres activités. En revanche, 21,43% des orpailleurs déclarent avoir exercé cette activité

pendant six à dix ans, ce qui montre qu'une part non négligeable d'individus s'inscrivent dans cette activité à moyen terme, probablement parce qu'ils trouvent difficile de sortir de l'économie informelle. Ces opérateurs sont susceptibles d'avoir développé des compétences spécifiques dans ce domaine, consolidant ainsi leur position dans cette activité, même si elle demeure illégale. Les personnes ayant une ancienneté comprise entre onze et quinze ans représentent 14,29% des répondants, tandis que celles ayant passé seize à vingt ans dans cette activité sont 8,57%. Cela révèle qu'une minorité des opérateurs se maintiennent dans cette activité sur le long terme, probablement en raison de leur incapacité à se reconvertir ou à trouver des opportunités plus viables. Ces individus sont peut-être mieux établis dans l'économie informelle, avec une certaine expertise ou des réseaux qui les aident à poursuivre leur activité. Enfin, les données montrent que 7,14% des opérateurs ont une ancienneté de vingt et un à vingt-cinq ans, et 5,71% ont passé vingt-six ans et plus dans cette activité. Ces proportions relativement faibles d'individus ayant une longue ancienneté révèlent qu'il existe un noyau dur d'opérateurs ayant probablement trouvé une certaine stabilité économique dans cette activité, ou bien qu'ils sont confrontés à des obstacles insurmontables pour quitter l'économie informelle, notamment à cause de leur âge, du manque d'éducation formelle ou de compétences transférables à d'autres secteurs d'activité. Ces données sur l'ancienneté montrent que l'activité d'orpaillage attire à la fois des nouveaux entrants et des individus établis de longue date dans cette économie informelle.

Tableau 7. Activités exercées dans l'orpaillage

	Fréquence	Pourcentage valide
Valide Creuseurs	30	42,86
Transporteurs de sable ou cailloux	8	11,43
Laveurs	8	11,43
Employeurs sur les sites	6	8,57
Gestionnaires de machines	6	8,57
Broyeurs de cailloux	5	7,14
Tamiseurs	7	10
Total	70	100

Source: Notre enquête de terrain, 2024

L'analyse des données sur les différentes activités exercées dans l'orpaillage révèle une répartition relativement diversifiée des rôles au sein de cette chaîne d'extraction illégale de l'or. La majorité des opérateurs, soit 42,86%, sont des creuseurs, ce qui indique que l'extraction physique du matériau brut, notamment la terre et les minéraux, constitue l'étape la plus importante et la plus exigeante du processus. Les creuseurs sont donc au cœur de l'activité d'orpaillage, car sans eux, l'extraction ne pourrait se poursuivre. Cette prédominance souligne également la nature rudimentaire et physique de l'orpaillage, nécessitant une grande force de travail pour extraire les ressources du sol. Ensuite, 11,43% des opérateurs sont chargés de transporter le sable ou les cailloux, ce qui met en lumière l'importance de la logistique interne sur les sites d'orpaillage. Bien que cette proportion soit relativement faible par rapport aux creuseurs, ces transporteurs jouent un rôle clé dans la continuité du processus, en assurant le déplacement du matériau brut vers les zones de lavage ou de tamisage. Cette activité, bien qu'essentielle, semble être moins dominante, probablement en raison de la disponibilité de machines ou de véhicules rudimentaires facilitant le transport. Une proportion similaire, soit 11,43%, est constituée de laveurs, qui se consacrent à l'étape suivante du processus, à savoir le lavage du sable et des minéraux pour extraire les particules précieuses. Cette activité est cruciale dans l'orpaillage, car elle permet de séparer les

minéraux d'intérêt des matériaux inutiles. Bien qu'il s'agisse d'un rôle technique, il est probablement moins répandu en raison de la spécialisation requise ou de l'accès limité aux équipements de lavage sur certains sites. Par ailleurs, 8,57% des personnes opérant sur les sites sont des employeurs, ce qui montre que l'orpaillage suit une structure hiérarchique, avec certains individus ayant la responsabilité de superviser les opérations et d'employer d'autres travailleurs. Cette minorité d'employeurs pourrait être des personnes ayant plus de moyens ou d'expérience dans l'activité, assumant des rôles de leadership sur les sites. Le même pourcentage, 8,57%, représente les gestionnaires des machines utilisées sur les sites. Leur présence montre que certaines opérations d'orpaillage sont mécanisées, nécessitant une main-d'œuvre spécialisée pour entretenir et utiliser ces machines. Cette mécanisation, bien que présente, semble limitée par rapport au nombre total d'opérateurs, probablement en raison de la nature artisanale et souvent illégale de l'orpaillage, où les ressources pour de grandes infrastructures mécanisées sont souvent rares. Ensuite, 7,14% des opérateurs sont des broyeurs de cailloux, une activité nécessaire pour réduire la taille des roches et permettre l'extraction plus fine des minéraux. Cette tâche, bien que relativement technique, semble moins fréquente, suggérant que le broyage n'est nécessaire qu'à certaines étapes spécifiques du processus d'orpaillage. Enfin, 10% des opérateurs sont des tamiseurs, une activité qui consiste à filtrer les minéraux après le lavage pour en extraire les éléments de valeur. Ce rôle, comme celui des laveurs, est crucial dans le processus final de récupération des minéraux, et bien que représentant une plus petite proportion, il reste une étape incontournable dans la chaîne d'extraction.

Tableau 8. Nombre de personnes à la charge des orpailleurs illégaux

	Fréquence	Pourcentage valide
Valide 2 à 4 personnes	11	15,71
5 à 8 personnes	15	21,43
10 à 12 personnes	17	24,29
13 à 14 personnes	13	18,57
15 à 18 personnes	9	12,86
20 personnes et plus	5	7,14
Total	70	100

Source: Notre enquête de terrain, 2024

L'analyse des données concernant le nombre de personnes à charge des opérateurs illégaux dans l'orpaillage révèle une situation marquée par une forte pression économique et sociale sur ces travailleurs. Une proportion significative, soit 24,29%, déclare avoir entre 10 et 12 personnes à leur charge. Ce pourcentage élevé démontre l'ampleur des responsabilités familiales qui pèsent sur une partie considérable de ces opérateurs. Cette charge familiale importante explique pourquoi certains individus se tournent vers des activités illégales comme l'orpaillage pour subvenir aux besoins de leurs proches, malgré les risques et l'irrégularité de ces activités. De plus, 21,43% des opérateurs affirment être responsables de 5 à 8 personnes, et 18,57% d'entre eux indiquent avoir entre 13 et 14 personnes à leur charge. Ces chiffres montrent que presque la moitié des opérateurs doit soutenir financièrement un grand nombre de personnes, ce qui renforce encore leur dépendance à l'égard de l'orpaillage, considéré comme un moyen de subsistance malgré sa nature illégale et souvent dangereuse. Cette pression familiale peut ainsi rendre plus difficile pour eux de quitter ce type d'activité, même si des alternatives économiques légales étaient proposées. D'autre part, 15,11% des opérateurs sont

responsables de 2 à 4 personnes, ce qui est un chiffre relativement plus faible comparé aux autres groupes. Cependant, même cette proportion témoigne de la responsabilité sociale de ces opérateurs envers leur famille ou d'autres personnes. Enfin, 12,86% ont entre 15 et 18 personnes à leur charge, et 7,14% sont responsables de 20 personnes ou plus. Ces deux derniers groupes, bien que représentant une minorité, reflètent des charges familiales particulièrement lourdes. Ils peuvent être liés à des structures familiales élargies ou à des réseaux communautaires, où les responsabilités d'un individu s'étendent au-delà du noyau familial immédiat, englobant parfois des membres éloignés de la famille, des voisins ou même des groupes ethniques ou communautaires.

Tableau 9. Divers intervenants dans les activités d'orpaillage identifiés par les orpailleurs

Valide		Fréquence	Pourcentage valide
	Propriétaires terriens	10	14,29
	Acheteurs d'or, de produits chimiques, de nourriture, de médicaments, d'outils, etc.	8	11,43
	Vendeurs de produits chimiques, de nourriture, de médicaments, d'outils, etc.	5	7,14
	Gérants de moulin de cailloux	12	17,14
	Forces de l'ordre (Police et Gendarmerie)	10	14,29
	Agents du Ministère du Commerce, des Eaux et forêts, des Mines et Géologies	9	12,86
	Transporteurs des orpailleurs	10	14,29
	Chefs de villages	6	8,56
Total		70	100

Source: Notre enquête de terrain, 2024

Divers intervenants dans les activités de l'orpaillage illicite:

Les orpailleurs illégaux ont révélé la présence de divers intervenants dans les activités d'orpaillage. Le tableau suivant présente des données : L'analyse des données révèle la présence de divers intervenants au-delà des orpailleurs eux-mêmes. Tout d'abord, 14,29% des répondants ont indiqué l'implication des propriétaires terriens, ce qui suggère que ces derniers tirent probablement des avantages économiques ou permettent l'exploitation de leurs terrains pour l'orpaillage illégal. Par ailleurs, 11,43% des orpailleurs ont mentionné les acheteurs d'or comme acteurs clés, ce qui montre que la chaîne de l'or illicite est soutenue par un marché d'écoulement bien structuré. Les vendeurs de produits chimiques, de nourriture, de médicaments et d'outils sont également cités par 7,14% des répondants, soulignant l'existence d'un réseau de soutien logistique et commercial autour de l'activité minière illégale. Ensuite, 17,14% des orpailleurs affirment que les gérants de monnaies de cailloux, qui jouent un rôle dans l'évaluation et la monétisation des pierres, sont également impliqués, démontrant ainsi l'aspect financier et structuré du commerce illicite. De plus, 14,29% des répondants ont signalé l'implication des forces de l'ordre, notamment la police et la gendarmerie, ce qui soulève des questions quant à la complicité ou à la permissivité des autorités dans la prolifération de l'orpaillage illégal. Par ailleurs, 12,86% des répondants affirment que des agents du ministère du Commerce, des Eaux et Forêts, ainsi que du ministère des Mines et de la Géologie sont également impliqués, ce qui reflète un niveau important de corruption ou de laxisme institutionnel. Les transporteurs des orpailleurs sont également cités par 14,29% des répondants, révélant l'importance des acteurs logistiques dans l'acheminement des matériaux extraits. Enfin, 8,76% des orpailleurs indiquent que certains chefs de villages sont impliqués, mettant en lumière une

acceptation locale, voire un soutien communautaire à cette activité.

Conditions de travail et de vie des orpailleurs illégaux: Les conditions de travail sur les sites d'orpaillage illicite à Toulepleu sont marquées par une grande pénibilité et un manque de sécurité, reflétant les défis importants auxquels sont confrontés les orpailleurs. Le travail d'extraction de l'or est laborieux et exigeant, impliquant des tâches physiques intenses qui se déroulent souvent dans des conditions précaires. Les méthodes d'extraction employées sont rudimentaires et reposent sur des outils simples, tels que des pelles, des seaux, et des tamis, ce qui rend le travail particulièrement éprouvant. L'absence de machines modernes ou de technologies adaptées accroît l'effort physique requis pour extraire l'or des sols, et les tâches sont généralement effectuées à la main, ce qui expose les travailleurs à des risques de blessures et de fatigue extrême. Les longues heures de travail sont courantes sur ces sites. Les journées de travail peuvent s'étendre de l'aube jusqu'à la tombée de la nuit, avec peu de pauses ou de périodes de repos. Les orpailleurs doivent souvent travailler sous des conditions climatiques difficiles, telles que la chaleur intense ou l'humidité, sans accès adéquat à l'eau potable ou aux protections contre les intempéries. La pression pour maximiser la production et les faibles rendements financiers contribuent à prolonger les heures de travail et à augmenter la fatigue. Le manque de temps de repos est également un problème majeur. Même lorsqu'un temps de repos est accordé, il est généralement de courte durée et insuffisant pour permettre une véritable récupération physique et mentale. Les conditions de travail continuelles, combinées à l'absence de repos adéquat, entraînent une dégradation rapide de la santé physique et mentale des travailleurs, augmentant leur vulnérabilité aux maladies et aux accidents. Les conditions de travail sur les sites sont particulièrement ardues, avec des journées longues et des tâches dangereuses, effectuées dans des environnements à haut risque, notamment en raison de l'utilisation de produits chimiques toxiques comme le mercure et le cyanure. Par ailleurs, les terres exploitées pour l'orpaillage illicite sont souvent acquises de manière illicite, les propriétaires terriens cédant leurs terres sous la pression de la pauvreté ou par la quête de gains rapides. Les photos suivantes présentent les conditions de travail des orpailleurs



Source: Enquêtes de terrain, 2024

Photo 1. Conditions de travail sur un site d'orpaillage du village Djehoula

Par ailleurs, les sites d'orpaillage illicite dans le département de Toulepleu sont marqués par des conditions de vie précaires pour les acteurs qui y travaillent. Ces lieux, souvent reculés et isolés, ne bénéficient pas des infrastructures de base nécessaires pour assurer un cadre de vie décent. Les orpailleurs et les autres acteurs vivant sur ces sites font face à des défis considérables, notamment en matière de logement, d'accès à l'eau potable, de soins de santé et de conditions de travail. L'habitat sur ces sites est généralement constitué de

campements temporaires faits de matériaux rudimentaires, offrant peu de protection contre les intempéries. La restauration est également problématique, avec des sources alimentaires limitées, souvent coûteuses, et peu variées. En ce qui concerne l'eau, les travailleurs se retrouvent à utiliser des sources d'eau non sécurisées, augmentant ainsi les risques de maladies hydriques. Le manque d'infrastructures de santé sur place aggrave cette situation, rendant difficile l'accès aux soins en cas de maladies ou d'accidents liés à l'exploitation minière.

Description des pratiques de l'orpaillage illicite à Toulepleu

Typologies de l'orpaillage: L'orpaillage illicite s'articule autour de méthodes variées et adaptées aux caractéristiques géologiques des zones d'exploitation. Cette activité, exercée principalement de manière artisanale, se décline en plusieurs types selon les techniques utilisées pour extraire l'or. Chaque typologie correspond à un environnement naturel particulier et requiert des moyens spécifiques. Nous distinguons trois (3) principales formes d'orpaillage : l'exploitation alluvionnaire, l'exploitation pilonnaire et l'exploitation éluvionnaire. Chacune de ces méthodes présente des caractéristiques techniques distinctes, que nous allons détailler ici.

Exploitation alluvionnaire: L'exploitation alluvionnaire est la méthode la plus couramment utilisée dans les zones où l'or est présent sous forme de pépites ou de paillettes dans les sédiments des lits de rivières et de cours d'eau. Ce type d'orpaillage consiste à extraire l'or des alluvions, c'est-à-dire des sables et graviers déposés par l'eau au fil du temps. Les orpailleurs, munis de pelles, de tamis et de bateaux d'extraction artisanale, récupèrent les sédiments aurifères qu'ils tamisent pour en séparer l'or. Cette technique repose largement sur l'utilisation de l'eau, un élément essentiel pour la séparation des particules d'or des autres matériaux. Les sédiments sont d'abord remués, puis passés au crible où l'eau lave les minéraux plus légers, laissant derrière l'or, qui est plus dense. L'exploitation alluvionnaire est réputée pour être plus respectueuse de l'environnement en termes de perturbations physiques comparée à d'autres types d'orpaillage. Cependant, elle n'est pas sans conséquence, car le recours intensif à l'eau et à des produits chimiques comme le mercure pour amalgamer les particules d'or entraîne une pollution des cours d'eau et la destruction des écosystèmes aquatiques.

Exploitation filonienne: L'exploitation filonienne, également appelée exploitation de veine, consiste à extraire l'or directement des roches où il est enfoui, sous forme de filons. Cette méthode nécessite des travaux miniers plus lourds que l'exploitation alluvionnaire, car elle implique de creuser des galeries souterraines ou de dynamiter des formations rocheuses pour atteindre les veines aurifères. Les orpailleurs, équipés de marteaux-piqueurs, de burins ou même d'explosifs artisanaux, extraient les blocs de roche aurifère, qui sont ensuite concassés manuellement ou à l'aide de machines pour libérer les particules d'or emprisonnées dans la roche. L'exploitation filonienne est plus complexe et coûteuse que l'exploitation alluvionnaire. Elle requiert non seulement des compétences techniques pour creuser des galeries sécurisées, mais aussi des équipements pour traiter les roches dures. Cependant, elle est souvent plus rentable, car les veines aurifères contiennent une concentration d'or plus élevée. Ce type d'exploitation est néanmoins extrêmement dangereux. Les effondrements de galeries, les explosions incontrôlées et l'absence de mesures de

sécurité adéquates font de cette activité l'une des plus risquées pour les orpailleurs.

Exploitation éluvionnaire: L'exploitation éluvionnaire est une forme d'orpaillage qui s'effectue sur des dépôts d'or laissés à la surface du sol après l'érosion de la roche mère. Contrairement à l'exploitation alluvionnaire, qui se déroule principalement dans les rivières, et à l'exploitation pilonnaire, qui nécessite de casser des roches, l'exploitation éluvionnaire tire parti des particules d'or transportées naturellement par l'érosion et déposées sur les pentes ou dans les sols. Ce type d'orpaillage ne requiert pas de galeries souterraines ni de concassage des roches, mais plutôt l'exploitation de sols riches en particules d'or, directement en surface. Les orpailleurs prélèvent des échantillons de sol qu'ils tamisent ou lavent pour en extraire l'or. L'un des avantages de cette technique est qu'elle nécessite moins d'outils complexes et peut être réalisée à grande échelle avec des moyens relativement modestes. Toutefois, les réserves d'or éluvionnaire sont souvent plus dispersées, ce qui exige des orpailleurs une exploration continue pour découvrir de nouvelles zones d'exploitation rentables. La pratique de l'exploitation éluvionnaire peut également entraîner une érosion accrue des sols et une déforestation, affectant les écosystèmes locaux. Chacune de ces formes d'orpaillage répond à des contraintes géologiques spécifiques et reflète les moyens dont disposent les orpailleurs pour accéder aux ressources aurifères. Les trois typologies jouent un rôle important dans l'économie informelle, mais aussi dans les problèmes environnementaux et sociaux qui découlent de cette activité.

Différentes phases de l'orpaillage: L'orpaillage illicite exercé de manière informelle, suit un processus structuré, comportant plusieurs phases distinctes avant d'aboutir à l'extraction et au traitement de l'or. Ces étapes sont cruciales pour comprendre l'organisation et le fonctionnement des sites d'orpaillage artisanal. Nos enquêtes sur le terrain révèlent que l'ensemble des personnes interrogées reconnaissent l'existence de ces phases, avec des nuances sur leur durée, leur importance, et les rituels qui les accompagnent. En effet, 100 % des enquêtés mentionnent la phase de prospection, 85 % parlent de la phase de sacrifice rituel, tandis que 95 % soulignent l'importance des phases d'exploitation et de traitement. Nous allons donc explorer en détail chacune de ces phases qui jalonnent le parcours des orpailleurs dans leur quête d'or.

Phase de prospection: La phase de prospection est la première étape dans le processus de l'orpaillage. Il s'agit de la recherche d'un site potentiellement aurifère. Cette étape est cruciale car elle permet aux orpailleurs de localiser les zones où l'or est présent en quantité exploitable. La prospection peut être réalisée de manière empirique, souvent basée sur l'expérience des anciens orpailleurs ou à l'aide d'outils rudimentaires comme des pioches, des détecteurs de métaux, ou simplement en observant les formations géologiques favorables. Dans certains cas, des indices comme la couleur des sols ou la proximité de cours d'eau influencent la sélection des sites. Selon nos enquêtes, 100% des personnes interrogées reconnaissent l'importance de cette phase. La prospection est généralement réalisée par des groupes restreints d'orpailleurs qui explorent de vastes terrains pendant plusieurs jours ou semaines avant de trouver un emplacement prometteur. Cette phase demande de la patience et une connaissance approfondie du terrain, mais elle est aussi essentielle pour éviter des pertes de temps et d'efforts dans des zones non productives.

Phase de sacrifice rituel sur les sites artisanaux: Une particularité de l'orpaillage illicite, surtout dans certaines régions, est l'importance des rites et sacrifices effectués avant l'exploitation proprement dite du site. Cette phase, souvent négligée dans les études formelles, joue pourtant un rôle déterminant selon 85 % de nos enquêtés. Le rituel vise à solliciter la protection des divinités locales ou des esprits de la nature, ainsi qu'à garantir le succès de l'exploitation du site. Ce rituel, réalisé avant le début des opérations d'extraction, est perçu comme une manière de se prémunir contre les accidents, de s'assurer une productivité élevée et de maintenir l'harmonie avec les forces invisibles. Le sacrifice peut prendre plusieurs formes, allant de l'offrande d'animaux à des libations de boissons ou des prières adressées à des entités spirituelles. Il s'agit souvent d'une pratique collective, où tous les membres du groupe participent pour bénéficier des bonnes grâces des esprits locaux. Certains orpailleurs affirment même que sans ces rituels, l'exploitation risque de ne pas aboutir à des résultats fructueux, et que les accidents seraient plus fréquents.

Phase d'exploitation: La phase d'exploitation est le cœur de l'activité d'orpaillage. C'est à ce stade que le travail physique le plus intense est accompli. L'exploitation commence par le creusement de puits, de tunnels ou de galeries, en fonction du type de gisement découvert lors de la prospection. Cette phase requiert une main-d'œuvre importante et un usage intensif d'outils artisanaux comme les pelles, les pioches et les marteaux. Les orpailleurs peuvent passer plusieurs semaines, voire des mois, à extraire des tonnes de sédiments aurifères qui seront ensuite traités pour en extraire l'or. Selon nos enquêtes, 95 % des orpailleurs interrogés considèrent cette phase comme la plus difficile et la plus risquée. Les accidents sont fréquents, notamment les effondrements de galeries et les blessures dues à l'usage de matériel rudimentaire. La plupart des sites d'orpaillage ne disposent pas d'équipements de sécurité, rendant cette phase encore plus dangereuse pour les travailleurs. Cependant, cette phase est également celle où l'espoir est le plus grand, car elle ouvre la voie à la découverte de l'or, récompense ultime de leurs efforts.

Phase de traitement: La phase de traitement est la dernière étape du processus d'orpaillage, au cours de laquelle les sédiments et roches extraits sont traités pour isoler les particules d'or. Cette étape peut varier en complexité selon les outils et les techniques disponibles. Sur les sites artisanaux, le traitement consiste principalement à laver les sédiments dans des bassins d'eau, permettant aux orpailleurs de séparer l'or, plus lourd, des autres matériaux plus légers. Dans certains cas, des produits chimiques comme le mercure sont utilisés pour amalgamer l'or et faciliter sa récupération. Cette phase est mentionnée par 95 % de nos enquêtés, qui soulignent son importance dans la rentabilité de l'exploitation. Le traitement de l'or nécessite une grande minutie pour éviter les pertes. Cependant, l'utilisation de produits chimiques comme le mercure présente de sérieux risques pour la santé des orpailleurs et l'environnement. Les orpailleurs artisanaux, souvent peu informés sur ces dangers, continuent d'utiliser ces substances pour maximiser leurs gains, au détriment de leur santé et des écosystèmes locaux. En somme, les différentes phases de l'orpaillage, bien que réalisées de manière artisanale, forment un processus structuré qui reflète l'organisation et la complexité de cette activité. Chacune de ces étapes est cruciale pour le succès de l'exploitation aurifère et comporte des défis spécifiques, tant pour les orpailleurs que pour l'environnement dans lequel ils évoluent.

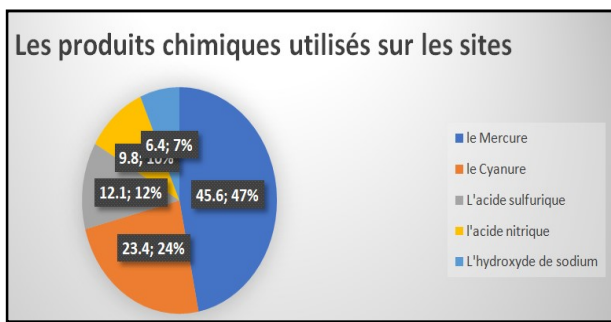
Modes de récupération du Minerai: Les orpailleurs illicites utilisent plusieurs techniques artisanales pour récupérer le minerai (mélange de minerai et de terre contenant de l'or) dans les sites d'orpaillage. Ces techniques, bien qu'efficaces à petite échelle, sont souvent rudimentaires et présentent des risques physiques et environnementaux. Les principales méthodes qu'ils utilisent sont:

- **Le creusement de trous et galeries souterraines:** Les orpailleurs commencent souvent par creuser de profonds trous dans le sol pour atteindre les couches contenant du minerai. Ces trous peuvent mesurer plusieurs mètres de profondeur. Une fois le minerai trouvé, ils peuvent creuser des galeries souterraines pour extraire plus de matériau. Ce travail est fait manuellement avec des pioches, des pelles, et des seaux, rendant le processus à la fois dangereux et très laborieux.
- **Le tamisage:** Après avoir extrait le minerai, les orpailleurs utilisent des tamis pour séparer les particules fines d'or des sédiments plus gros. Le minerai est d'abord mélangé à de l'eau, puis tamisé pour retenir les particules d'or. Ce processus, appelé « lavage à la batée » est courant dans les activités d'orpaillage artisanales et repose principalement sur la gravité et l'agilité des orpailleurs pour récupérer les fines particules d'or.
- **Le concassage manuel:** Le minerai récupéré sous forme de gros blocs de roche est souvent concassé manuellement pour réduire sa taille. Les orpailleurs utilisent des marteaux ou d'autres outils pour briser les roches et libérer l'or emprisonné dans celles-ci. Le concassage est une étape essentielle, car l'or peut être piégé dans des roches dures, rendant cette étape pénible et dangereuse sans équipement de protection adéquat.
- **L'amalgamation avec le mercure:** Une technique chimique couramment utilisée par les orpailleurs est l'amalgamation. Dans cette méthode, le mercure est ajouté au minerai concassé. Le mercure a la propriété de se lier aux particules d'or, formant un amalgame. Ensuite, le mélange est chauffé pour évaporer le mercure et ne laisser que l'or. Cette méthode est efficace pour récupérer l'or mais elle est extrêmement dangereuse pour la santé des travailleurs et pour l'environnement, car le mercure est toxique et peut contaminer les sols et les cours d'eau.
- **Le tri manuel:** Dans certains cas, les orpailleurs trient manuellement les roches et les graviers en fonction de leur apparence, leur texture, et leur poids, espérant ainsi identifier des particules d'or visibles à l'œil nu. Cette technique est moins efficace mais parfois nécessaire lorsque les moyens techniques ou chimiques ne sont pas disponibles.
- **L'utilisation de pompes pour le lavage:** Dans certaines régions, les orpailleurs utilisent des pompes manuelles ou motorisées pour acheminer de l'eau vers les sites d'extraction. L'eau est ensuite utilisée pour laver et séparer les particules d'or des sédiments par gravité, souvent en utilisant des planches ou des bassins inclinés. Ce processus est similaire au tamisage mais à une échelle plus grande et avec plus de débit d'eau.
- **Les Techniques de gravimétrie rudimentaire:** Certains sites d'orpaillage utilisent de petites installations de gravimétrie, où l'or, plus dense que les autres matériaux, est séparé par centrifugation ou par l'action de l'eau. Ces installations peuvent être improvisées avec des matériaux locaux et sont plus efficaces que le tamisage manuel.

Le processus de récupération du minerai dans les sites illicites d'orpaillage est complexe et implique un travail manuel intensif avec des outils rudimentaires. Chaque technique a ses avantages, mais elles sont toutes risquées et dangereuses, aussi bien pour les travailleurs que pour l'environnement. L'utilisation de produits chimiques, comme le mercure, ajoute une autre dimension de danger en exposant les orpailleurs à des substances toxiques tout en polluant les écosystèmes environnants.

Produits chimiques utilisés pendant le lavage du Minerai:

Pour l'analyse du diagramme concernant l'utilisation des produits chimiques sur les sites d'orpaillage artisanal, nous nous basons sur les données fournies, reflétant les pratiques des personnes interrogées. La figure ci-dessous présente les produits utilisés pour récupérer le minerai:



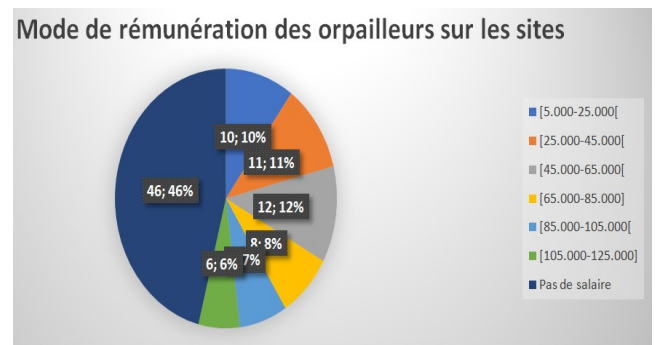
Source: notre enquête, 2024

Figure 2. Perceptions des enquêtes sur les produits chimiques utilisés sur les sites

Le diagramme révèle une tendance claire en ce qui concerne les produits chimiques utilisés dans le lavage et l'extraction de l'or. Le mercure, avec 45,6%, domine largement les autres substances. Cette prévalence du mercure s'explique par son efficacité à extraire de l'or, même à partir de petites particules dans le minerai. Bien que cette technique soit très répandue, elle est extrêmement dangereuse, notamment à cause de l'inhalation de vapeurs toxiques pendant la phase de chauffage de l'amalgame (or + mercure). Vient ensuite l'utilisation du cyanure, avec 23,4% des enquêtés qui indiquent y avoir recours. Le cyanure est un produit chimique hautement toxique, mais il est apprécié dans le processus d'extraction en raison de sa capacité à dissoudre l'or. Cependant, cette technique nécessite plus de précautions que l'utilisation du mercure, et elle est souvent réservée à des sites où l'organisation est plus structurée. L'acide sulfurique est utilisé par 12,1% des opérateurs sur ces sites. Cet acide est employé pour purifier le minerai, en particulier pour dissoudre certaines impuretés avant l'étape d'extraction. Sa dangerosité réside dans son caractère hautement corrosif, pouvant causer des brûlures graves lorsqu'il est manipulé sans protection adéquate. L'acide nitrique est également présent, avec 9,8% d'utilisateurs parmi les enquêtés. Cet acide est fréquemment utilisé dans les étapes finales pour purifier l'or. Sa capacité à dissoudre les métaux autres que l'or en fait un allié précieux dans l'obtention de métaux plus purs. Cependant, tout comme l'acide sulfurique, il est dangereux pour la santé et doit être manipulé avec précaution. Enfin, 6,4% des personnes interrogées ont mentionné l'usage de l'hydroxyde de sodium (soude caustique), souvent utilisé pour neutraliser les solutions acides après le traitement chimique, ainsi que pour dissoudre certains résidus métalliques restants. Bien que cette substance ait un usage complémentaire, elle est également dangereuse en

raison de son fort pouvoir corrosif. L'analyse montre que l'utilisation de produits chimiques dans l'orpaillage artisanal est largement répandue, mais elle soulève d'importantes préoccupations en matière de santé et de sécurité. L'exposition prolongée à des substances comme le mercure, le cyanure, et les acides forts a des effets néfastes à long terme sur la santé des opérateurs, pouvant entraîner des maladies graves telles que des troubles neurologiques, respiratoires, et des brûlures chimiques. De plus, les impacts environnementaux sont également alarmants, car ces produits chimiques, lorsqu'ils ne sont pas correctement traités, contaminent les sols et les eaux environnantes. Cette pollution affecte non seulement les travailleurs mais aussi les communautés locales et les écosystèmes proches. Le diagramme illustre clairement une forte dépendance des orpailleurs à des produits chimiques toxiques pour l'extraction de l'or. Leur usage, bien qu'efficace pour maximiser la production, nécessite une régulation stricte pour minimiser les risques sanitaires et environnementaux. Les acteurs impliqués dans la gestion de ces sites, ainsi que les autorités compétentes, doivent impérativement mettre en place des formations et des dispositifs de protection pour les travailleurs, tout en instaurant des mécanismes de gestion des déchets chimiques afin de réduire leur impact sur l'environnement.

Mode de rémunération des orpailleurs sur les sites: Le mode de rémunération des orpailleurs sur les sites d'orpaillage reflète non seulement la précarité de leur travail, mais aussi l'irrégularité des revenus qu'ils perçoivent. En fonction de l'intensité du travail et des gains réalisés, les salaires peuvent varier fortement d'une catégorie à une autre. Toutefois, une majorité d'entre eux se retrouvent sans salaire, ce qui illustre la nature risquée et imprévisible de cette activité. Nous allons analyser cette répartition salariale à travers différentes tranches qui sont présentées par le graphique suivant:



Source: Enquêtes de terrain, 2024

Figure 3. Perceptions des enquêtes sur le mode de rémunération des orpailleurs sur les sites

L'analyse de ces données montre une grande disparité dans les rémunérations des employés clandestins sur les sites, avec un accent significatif sur la proportion de ceux qui ne perçoivent pas de salaire:

- **Les non-rémunérés (46%):** La majorité des enquêtés indiquent qu'ils ne reçoivent aucun salaire, ce qui reflète une exploitation massive et un cadre de travail extrêmement précaire pour presque la moitié des travailleurs. Cela peut indiquer des contrats informels, des engagements basés sur des promesses non tenues, ou des situations où les employés reçoivent une compensation non monétaire (par exemple, nourriture ou logement). Cela

révèle également un manque d'accès à des mécanismes de régulation et de protection pour ces travailleurs clandestins.

- **Les faibles rémunérations (5 000 - 65 000 francs):** La majorité des travailleurs rémunérés (33 % des enquêtés) gagnent entre 5 000 et 65 000 francs. Ce segment montre des conditions de travail souvent difficiles avec des salaires très faibles qui peuvent ne pas couvrir les besoins de base. Ces faibles rémunérations soulignent également la précarité et l'exploitation potentielle, souvent observées dans les emplois clandestins ou non régularisés.
- **Les rémunérations moyennes (65 000 - 125 000 francs):** Moins de travailleurs (21 %) reçoivent des salaires plus élevés, entre 65 000 et 125 000 francs. Ce groupe, bien qu'il soit mieux rémunéré que les précédents, reste dans une fourchette de salaires qui peut encore être insuffisante pour garantir un niveau de vie confortable, surtout dans les zones urbaines où le coût de la vie est plus élevé. Cela suggère que même parmi ceux qui sont mieux payés, les conditions d'exploitation restent présentes.

Ces données révèlent que les travailleurs clandestins sur ces sites sont majoritairement sous-payés, voire non payés, et qu'une minorité seulement parvient à des rémunérations relativement plus élevées. La grande proportion de travailleurs sans salaire ou faiblement rémunérés pourrait être une conséquence de l'absence de régulation et de la vulnérabilité de ces employés face à des employeurs qui exploitent leur manque de statut légal et leurs conditions socio-économiques.

Commercialisation de l'or: La commercialisation de l'or issu des sites d'orpaillage illicite implique différents acteurs qui participent à la chaîne de distribution. Ces acteurs incluent non seulement les acheteurs en ville, mais aussi des acteurs locaux tels que les propriétaires terriens et les chefs de chantier. Chacun joue un rôle clé dans la vente et l'achat de l'or extrait des sites. La répartition des acheteurs et des intermédiaires diffère en fonction de leur rôle et de leur position dans cette chaîne. Nous allons présenter les données relatives à cette répartition, exprimées en pourcentages et en effectifs, pour une meilleure compréhension de cette dynamique.

Tableau 10. Commercialisation de l'or issu des sites d'orpaillage illicite

Salaires	Acheteurs d'or en ville	Propriétaires terrien	Chefs de Chantiers	Autres intermédiaires locaux	Total
Effectifs	133	100	67	33	333
Pourcentages	40	30	20	10	100

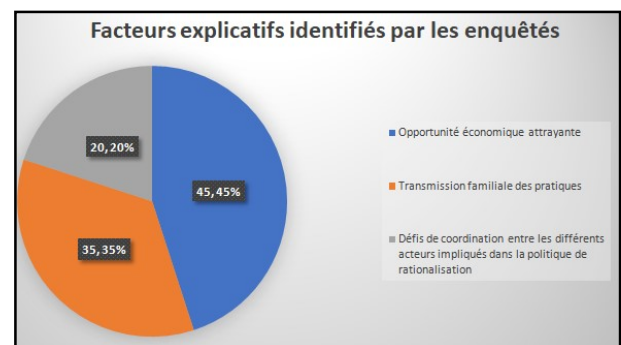
Source: Enquêtes de terrain, 2024

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la majorité des ventes d'or se fait par le biais des acheteurs en ville, représentant 40 % des transactions. Ils sont souvent des intermédiaires qui achètent l'or directement aux orpailleurs pour le revendre sur les marchés plus formels ou à des réseaux plus organisés. Cette tendance montre que la demande urbaine joue un rôle prépondérant dans la commercialisation de l'or extrait illicitement. Les propriétaires terriens, quant à eux, représentent 30 % des transactions. Ils sont généralement des propriétaires des terrains sur lesquels se déroulent les activités d'orpaillage. En échange de l'exploitation de leurs terres, ils prélèvent une partie de l'or ou obtiennent des compensations financières directes. Les chefs de chantier, représentant 20 % des transactions, supervisent le travail sur les sites d'orpaillage et sont souvent les premiers à entrer en contact avec les

orpailleurs pour l'achat de l'or. En plus de leur rôle de gestion, ils se positionnent comme des intermédiaires dans la vente. Enfin, les autres intermédiaires locaux représentent 10 % des transactions. Ces acteurs peuvent inclure divers individus ou groupes jouant un rôle mineur dans la commercialisation, mais étant néanmoins impliqués dans l'achat et la revente de l'or sur les sites. La commercialisation de l'or se déroule principalement de manière informelle. Les transactions se font sur le site même ou dans les localités proches. Souvent, les orpailleurs vendent l'or extrait à un prix inférieur à sa valeur réelle en raison de leur dépendance vis-à-vis des intermédiaires et de la concurrence entre eux.

Les acheteurs en ville, qui disposent d'un réseau plus large et de contacts dans les marchés d'or formels, profitent de cette asymétrie pour acheter l'or à des prix bas, puis le revendre à un prix plus élevé sur les marchés nationaux ou internationaux. Quant aux propriétaires terriens et aux chefs de chantier, leur rôle est plus localisé, mais non moins important. En tant que gestionnaires des terres et des opérations, ils disposent d'un pouvoir sur les orpailleurs et peuvent donc influencer directement les conditions de vente. En conclusion, le mode de commercialisation de l'or dans ces sites d'orpaillage repose sur des relations asymétriques entre les différents acteurs, avec une forte dépendance des orpailleurs vis-à-vis des acheteurs, que ce soit en ville ou sur le site. Cette situation entraîne des prix souvent inférieurs à la valeur réelle de l'or, au profit des intermédiaires et des acheteurs urbains.

Logiques sociales explicatives de l'orpaillage illicite à Toulepleu: Les enquêtes menées ont mis en lumière divers facteurs socioéconomiques explicatifs de cette pratique, parmi lesquels se distinguent les conditions socio-économiques qui favorisent l'engagement dans l'orpaillage illicite, ainsi que les aspects sociaux et culturels qui influencent ce choix et les obstacles à la mise en œuvre de la politique de rationalisation de l'orpaillage. La figure ci-dessous retrace les perceptions de ces enquêtés:



Source: notre enquête, 2024

Figure 4: Perceptions des enquêtes sur les facteurs explicatifs de l'orpaillage

L'analyse des données révèle que l'orpaillage illicite est principalement perçu comme une opportunité économique attrayante par 45% des enquêtés. Cela suggère que, malgré son illégalité, cette activité représente une solution immédiate aux difficultés financières, surtout dans des contextes socio-économiques précaires. Le second facteur identifié est la transmission familiale des pratiques, avec 35% des réponses. Ce résultat indique une dimension culturelle, où l'orpaillage est une activité transmise de génération en génération. Enfin, 20% des enquêtés soulignent les défis de coordination entre les

acteurs impliqués dans la politique de rationalisation, ce qui pourrait indiquer une gestion inefficace ou des désaccords entre les différentes parties prenantes. L'implication de ces résultats met en lumière la nécessité d'adresser ces facteurs de manière spécifique pour lutter efficacement contre l'orpaillage illicite. Sur le plan économique, des alternatives viables et durables doivent être proposées aux populations locales. Concernant la transmission familiale, il serait pertinent d'introduire des campagnes de sensibilisation pour promouvoir des activités légales et durables. Quant aux défis de coordination, une meilleure coopération entre les acteurs, ainsi que des politiques plus cohérentes et inclusives, pourraient renforcer la lutte contre cette activité illicite.

Orpaillage est perçu comme une opportunité économique attrayante: Le facteur de rentabilité de l'orpaillage joue un rôle crucial dans le choix de cette activité par de nombreux individus. L'orpaillage est perçu comme une opportunité économique attrayante en raison des revenus potentiellement élevés qu'il peut générer, souvent en comparaison avec les possibilités offertes par les emplois légaux ou les autres sources de revenus disponibles dans les zones rurales. Cette perception de rentabilité pousse les individus à choisir cette activité, malgré les risques et les illégalités associées. L'orpaillage est considéré comme une activité économiquement attractive car il offre la possibilité de gains rapides et significatifs, souvent en peu de temps. Contrairement aux emplois formels, qui peuvent être instables ou mal rémunérés, l'orpaillage peut, dans certaines conditions, générer des bénéfices considérables. Ce caractère lucratif est particulièrement séduisant pour les personnes confrontées à un manque de possibilités d'emploi stable et bien rémunéré. Les rendements potentiels de l'orpaillage rendent cette activité très attractive, surtout dans les contextes de pauvreté ou de chômage élevé où les alternatives économiques sont limitées. Les témoignages de certains enquêtés confirment cette analyse : « *Lorsque je compare le revenu que je peux obtenir en une semaine d'orpaillage avec ce que je gagne dans mon travail quotidien, la différence est énorme. En une semaine sur le site, je peux gagner autant que dans un mois de travail à la ferme. Oui, c'est risqué et illégal, mais les profits sont tellement plus élevés que les risques en valent la peine. « Tout le monde ici sait que l'orpaillage peut rapporter gros. Il y a des histoires de gens qui sont devenus riches grâce à ça. Même si je suis conscient des dangers, je ne peux pas ignorer le potentiel de gain. C'est une opportunité que je ne peux pas me permettre de manquer, surtout avec les difficultés financières auxquelles je fais face. »* ». Les deux témoignages montrent clairement l'attrait de la rentabilité associée à l'orpaillage. Le premier verbatim exprime la comparaison directe des revenus, mettant en évidence l'énorme écart entre les gains potentiels de l'orpaillage et les revenus d'emplois légaux. Cette comparaison illustre pourquoi les individus peuvent être prêts à prendre des risques considérables pour accéder à ces revenus élevés. Le deuxième témoignage souligne le potentiel de gain perçu, avec une reconnaissance des dangers mais aussi une détermination à saisir cette opportunité économique. Ces témoignages confirment que, pour de nombreux individus, les avantages économiques immédiats l'emportent sur les préoccupations liées à la légalité et à la sécurité. Le facteur de rentabilité de l'orpaillage illustre comment des opportunités économiques attrayantes motivent les individus à s'engager dans des activités illicites. Les témoignages des individus montrent que l'orpaillage est perçu comme une opportunité lucrative qui compense les risques et les illégalités.

Sociologiquement, ce phénomène peut être compris à travers les concepts de rationalité économique, stratégie de survie, et déviance économique. Ces concepts expliquent pourquoi les individus sont prêts à adopter des comportements illégaux et risqués en réponse aux limitations des opportunités économiques formelles, illustrant ainsi l'influence significative de la rentabilité perçue sur les choix individuels.

Transmission familiale des pratiques: La transmission familiale des pratiques d'orpaillage illicite constitue un facteur déterminant dans la pérennité de cette activité au sein des communautés locales. Les familles dont les membres ont été impliqués dans l'orpaillage depuis plusieurs générations transmettent leurs connaissances et compétences à leurs descendants. Cette transmission se fait par l'apprentissage pratique sur le terrain et par l'intégration des jeunes dans l'activité dès leur jeune âge. Ainsi, l'orpaillage devient non seulement un moyen de subsistance mais également un élément central du patrimoine familial. Les témoignages de certains enquêtés confirment cette analyse : « *Depuis que je suis jeune, j'ai appris à travailler l'or avec mon père. Aujourd'hui, c'est mon fils qui m'accompagne sur le site. C'est comme une tradition familiale, nous avons tous appris de nos aînés. C'est plus qu'un travail, c'est notre héritage* ». « *Dans notre famille, l'orpaillage est une activité qui se transmet de génération en génération. Mes enfants apprennent déjà les techniques de l'orpaillage dès leur plus jeune âge, comme je l'ai fait avec mon père. C'est devenu une partie intégrante de notre identité familiale* ». Les verbatims montrent comment la transmission des pratiques d'orpaillage au sein des familles contribue à la perpétuation de cette activité illicite. Le premier verbatim illustre comment l'orpaillage est intégré dans la vie quotidienne et les traditions familiales, transformant l'apprentissage et la pratique en un héritage culturel. Le second verbatim met en évidence la continuité de cette tradition à travers les générations, soulignant que l'orpaillage est devenu une partie essentielle de l'identité familiale. Du point de vue sociologique, ces dynamiques peuvent être examinées à travers les notions de socialisation primaire et de capital culturel. La socialisation primaire fait référence au processus par lequel les jeunes apprennent les normes et pratiques de leur famille, dans ce cas, l'orpaillage illicite. Le capital culturel, quant à lui, désigne les connaissances et compétences acquises au sein de la famille, qui sont valorisées et transmises à travers les générations. La transmission familiale des pratiques d'orpaillage illustre comment des traditions et des compétences spécifiques deviennent intégrées dans le tissu social familial et communautaire. L'activité illicite devient ainsi une composante de l'identité et du patrimoine familial, renforçant son maintien et sa perpétuation au-delà des considérations économiques.

Défis de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la politique de rationalisation: Les défis de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la politique de rationalisation de l'orpaillage représentent un obstacle majeur à son efficacité. En effet, la multiplicité des parties prenantes, comprenant l'administration centrale, les autorités locales, les comités techniques, les acteurs de la société civile, et les orpailleurs eux-mêmes, rend complexe l'harmonisation des actions. Chacune de ces entités a des intérêts spécifiques, des logiques d'action et des contraintes institutionnelles qui peuvent entrer en conflit ou créer des dysfonctionnements dans l'application de la politique. Un manque de communication claire entre les différentes parties prenantes entraîne des retards dans la prise de décisions et des

actions incohérentes sur le terrain. Par exemple, certains orpailleurs se plaignent de la disparité des informations fournies par les autorités locales et les représentants de l'État central. Il n'est pas rare que des décisions prises au niveau national soient mal comprises ou appliquées différemment dans les zones locales en raison d'une mauvaise transmission des directives. Ce manque de coordination crée des zones de flou et des failles dans la régulation du secteur. Les divergences d'intérêt entre les acteurs locaux et les autorités nationales constituent également un facteur bloquant. Tandis que l'État cherche à réguler l'orpaillage pour en contrôler les impacts économiques et environnementaux, certaines autorités locales, sous la pression des communautés, tendent à fermer les yeux sur les pratiques illicites afin de ne pas perturber les économies locales. Cette disparité dans les priorités crée des tensions et empêche la mise en œuvre harmonieuse des mesures de régulation. Les témoignages de certains enquêtés confirment cette analyse : « *Ce n'est pas toujours facile de travailler avec tous les acteurs concernés. Chacun a ses propres priorités. Nous, au niveau local, nous devons nous assurer que les communautés vivent bien. C'est pourquoi parfois nous ne pouvons pas appliquer strictement les décisions venues de la capitale, car elles ne prennent pas en compte les réalités du terrain.* » Un représentant local dans le département de Toulepleu. « *Le problème est que les directives changent souvent, et il est difficile de suivre ces changements quand vous êtes sur le terrain. Il n'y a pas suffisamment de communication entre les différents niveaux de décision. Cela entraîne une désorganisation totale et rend difficile la mise en œuvre de la politique de manière uniforme.* ». Un membre d'un comité technique de lutte contre l'orpaillage illégal. Le premier verbatim montre clairement le conflit entre les logiques nationales et locales. Alors que l'État central impose des politiques de rationalisation pour encadrer l'activité minière, les acteurs locaux sont souvent confrontés à des réalités socio-économiques qui les poussent à adopter une approche plus flexible. Cet écart entre les priorités locales et nationales conduit à des incohérences dans la mise en œuvre de la politique et empêche une application rigoureuse des mesures. Le second verbatim met en évidence la difficulté pour les acteurs sur le terrain de suivre l'évolution des directives. Les changements fréquents des décisions et le manque de coordination entre les différents niveaux de décision conduisent à une désorganisation qui entrave l'efficacité des actions menées. Ce manque de communication interne entre les différents organes administratifs est un frein majeur à la bonne gestion des activités d'orpaillage et à la régulation de ce secteur. La mise en œuvre de la politique de rationalisation de l'orpaillage en Côte d'Ivoire, notamment dans le département de Toulepleu, se heurte à plusieurs obstacles structurels qui freinent son efficacité. Les facteurs clés identifiés – l'absence de financement adéquat pour les comités techniques de lutte, l'absence de forces de défense et de sécurité sur les sites d'exploitation, les lenteurs administratives dans la délivrance des autorisations minières artisanales, ainsi que les défis de coordination entre les acteurs impliqués – démontrent l'ampleur des difficultés à instaurer un cadre légal et opérationnel pour encadrer l'activité minière artisanale. Ces entraves sont symptomatiques de dysfonctionnements institutionnels et de faibles capacités organisationnelles à faire respecter les réglementations établies. En effet, l'absence de ressources financières suffisantes compromet le bon fonctionnement des comités de lutte, tandis que l'absence de forces de sécurité sur le terrain favorise la prolifération des sites illégaux. Les lenteurs bureaucratiques

découragent les orpailleurs d'emprunter les voies légales, et les difficultés de coordination entre les différents intervenants engendrent une inefficacité généralisée dans la gestion des activités minières.

DISCUSSION

Les données recueillies mettent en lumière trois (3) principaux déterminants notamment la rentabilité de l'orpaillage illicite, la transmission des pratiques et les défis de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la politique de rationalisation de l'orpaillage. En effet, l'orpaillage illicite à Toulepleu est perçu comme une opportunité économique attrayante. La promesse de gains rapides et substantiels en fait une alternative viable pour ceux qui cherchent à améliorer leur situation économique. Dans ces zones rurales où les options de revenus sont limitées, la rentabilité devient un puissant facteur de motivation pour s'engager dans cette activité, malgré les risques légaux ou de santé. La rentabilité de l'orpaillage illicite est donc un attrait majeur. Ces résultats confirment l'étude de Hilson (2002) qui souligne que malgré les risques associés, l'extraction minière à petite échelle offre des bénéfices économiques rapides, ce qui attire les populations dans des contextes de vulnérabilité économique. Bien que nos résultats confirment cette étude, notre recherche se distingue par son focus sur le contexte spécifique de l'orpaillage illicite en Côte d'Ivoire. En plus de ce facteur économique classique, nous avons mis en lumière la transmission familiale des pratiques. La manière dont les savoir-faire miniers sont transmis au sein des familles, assurant ainsi la continuité de ces pratiques au fil des générations, même en dehors des cadres légaux. Nos résultats confirment cette dimension patrimoniale de l'activité minière. Cette transmission des pratiques est un déterminant majeur de l'orpaillage illicite. La transmission familiale des pratiques trouve des échos dans la littérature existante. Nos travaux confirment l'étude de Werthmann (2009) qui explore les perceptions sociales au Burkina Faso, où l'orpaillage est accepté comme une source de revenus légitime, malgré les risques et l'illégalité, du fait de son intégration dans les valeurs et croyances communautaires. Nos résultats rejoignent aussi l'étude de Luning (2014) qui met en lumière la manière dont les savoir-faire miniers sont transmis au sein des familles, assurant ainsi la continuité de ces pratiques au fil des générations, même en dehors des cadres légaux. En résumé, l'orpaillage illicite, bien que risqué et illégal, est profondément ancré dans un cadre culturel qui le légitime, voire le valorise, poussant ainsi de nombreux individus à s'y engager malgré les risques encourus. Enfin, les résultats que nous avons obtenus dans le cadre de notre analyse des obstacles à la politique de rationalisation de l'orpaillage illicite convergent avec plusieurs études récentes qui traitent de ce sujet. L'absence de financement adéquat, que nous avons identifié comme l'un des principaux freins à cette politique est confirmée par l'étude de Hilson et Maconachie (2020). Ces auteurs soulignent que l'insuffisance des ressources allouées aux comités techniques de régulation minière constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de mesures de lutte efficaces contre l'orpaillage illicite. Cette convergence montre clairement que sans des ressources financières suffisantes, les acteurs de lutte contre cette activité illégale sont limités dans leurs actions. En termes d'originalité, nos travaux se distinguent en proposant une approche holistique qui combine ces divers facteurs socioéconomiques, culturels et structurels, tout en mettant en lumière les dynamiques locales spécifiques de la Côte d'Ivoire, qui ne sont

pas toujours prises en compte dans les études existantes. Contrairement à certaines études plus centrées sur les aspects économiques, nos recherches révèlent aussi la forte influence du prestige social et des valeurs communautaires, qui renforcent l'ancrage de l'orpaillage illicite comme une pratique valorisée au sein des communautés rurales.

CONCLUSION

Le phénomène de l'orpaillage illicite est en pleine expansion dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire, notamment dans le département de Toulepleu. Cette localité, riche en ressources aurifères, attire de nombreux acteurs non autorisés qui exploitent illégalement les sols en dehors du cadre légal établi par le code minier. Ces activités sont caractérisées par une organisation informelle et une absence de régulation, ce qui entraîne des conséquences néfastes sur le plan environnemental, économique et social. En plus de son expansion rapide, l'orpaillage illicite dans le département de Toulepleu exerce une pression considérable sur l'environnement local. Les effets combinés de l'insécurité, de la précarité économique et des dommages environnementaux rendent la situation à Toulepleu de plus en plus critique, malgré les efforts sporadiques de l'État pour endiguer le phénomène. Ce travail s'est proposé ainsi d'analyser les raisons de la prolifération des sites clandestins et d'évaluer l'efficacité de la politique de rationalisation mise en place pour y remédier. Il ressort de nos investigations que les sites d'orpaillage illicites sont des zones situées à l'écart des circuits économiques formels et contrôlés par des groupes informels d'orpailleurs. Ces lieux sont souvent situés dans des zones rurales où les autorités étatiques peinent à assurer un contrôle strict. Ils sont caractérisés par une activité économique intense, mais aussi par une précarité profonde. Les conditions de vie et de travail sont précaires pour les acteurs qui y travaillent. Les données recueillies mettent en lumière trois (3) principaux déterminants notamment la rentabilité de l'orpaillage illicite, la transmission des pratiques et les défis de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la politique de rationalisation de l'orpaillage. Face à ces constats, les solutions proposées pour lutter efficacement contre l'orpaillage illicite à Toulepleu incluent plusieurs mesures stratégiques: accélérer les procédures d'acquisition des autorisations minière artisanale, décentraliser les services d'octroi d'autorisation, créer des unités de surveillance et de contrôle rapide, et imposer des sanctions sévères tout en offrant des incitations pour la régularisation sont des étapes cruciales. La sensibilisation des exploitants artisanaux, la simplification et digitalisation des procédés d'autorisation, ainsi que la création de structures pour le traitement des déchets miniers sont également des mesures importantes. Par ailleurs, renforcer les dispositifs juridiques et coordonner les actions au niveau sous-régional, tout en luttant contre le chômage des jeunes et les obstacles à la rationalisation de l'orpaillage, sont essentiels pour une approche globale et efficace. En conclusion, une approche intégrée qui combine des réformes réglementaires, des mesures de contrôle renforcées, des initiatives de sensibilisation et un soutien aux communautés locales est nécessaire pour lutter efficacement contre l'orpaillage illicite en Côte d'Ivoire. L'application cohérente de ces solutions contribuera non seulement à améliorer la gestion du secteur minier, mais aussi à promouvoir un développement durable et équitable pour les populations concernées.

RÉFÉRENCES

- Actualité (2014). *Côte d'Ivoire : le gouvernement s'engage à organiser l'orpaillage*. Repéré à <http://intellivoire.net/cote-divoire-le-gouvernement-sengage-a-organiser-lorpaillage.8p>.
- African Security Network. (2017). Illicit networks and security threats in Côte d'Ivoire. *African Security Review*, 26(2), 123-134.
- Arnaldi di Balme, L., Lanzano, C. (2014). *Gouverner l'éphémère Étude sur l'organisation technique et politique de deux sites d'orpaillage (Bantara et Gombélédougou, Burkina Faso)*. Etude Récit n°37, Labo citoyennetés, 71 p.
- Arnaldi, Di Balme L., Lanzano, C. (2013). « *Entrepreneurs de la frontière* » : le rôle des comptoirs privés dans les sites d'extraction artisanale de l'or au Burkina Faso. *Politique africaine* (accessible sur Cairn), n° 131, p. 27-49.
- Bamba, D., & Kouassi, M. (2023). *L'exploitation minière clandestine en Côte d'Ivoire : Impact socio-économique et environnemental*. Bouaké, Université Alassane Ouattara Press.170p.
- Becker, G. S. (1969). *Crime and punishment: an economic approach*. *The Journal of Political Economy*, vol. 76, n° 2, p. 176.
- Choquet, C., (2018). *Orpaillage « artisanal » et mutations locales En Haute-Guinée (Accessible sur le site du Gemdev)*. *Hommes & Libertés*, n° 184, p. 36-38.
- Coulibaly et al., 2017 Coulibaly, A., N'Dri, J., & Zoh, B. (2017). *Conséquences environnementales de l'orpaillage illicite en Côte d'Ivoire*. *Études géographiques africaines*, 4(2), 33-51.
- Gaston J. (1913). *Exploitation indigène de l'or en Côte d'Ivoire*. In: *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, VI^e Série. Tome 4 fascicule 3-4, pp. 372-375.
- Goh, D. (2016). *L'exploitation Artisanale De L'or En Côte d'Ivoire : La Persistance D'une Activité Illégale*. *European Scientific Journal* January 2016 edition vol.12, No.3, pp.1857-7881.
- Herriot, P. (2000). *Work Psychology: Understanding Human Behavior in the Workplace* (2nd ed.). Prentice Hall.59p.
- Hilson, G. & Maconachie, R. (2020). *Artisanal and small-scale mining and the Sustainable Development Goals: Opportunities and new directions for sub-Saharan Africa*. *Geoforum*, 111, 125-141.
- Jacques, R. J. (2001). *Des mines et des hommes au pays de Liège*. Edition du Céfal.125p
- Keita, A. (2017). *Orpaillage et accès aux ressources naturelles et foncières au Mali*. (No 01; Les Cahiers du CIRDIS Collection recherche. Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société, 29 p.
- Koffi, T. (2021). *Les défis de la lutte contre l'exploitation minière clandestine en Côte d'Ivoire*. Abidjan, Éditions ABC.210p.
- Konan, K.H. (2019). *Les enjeux de la cohabitation entre les industries minières aurifères et orpailleurs clandestins : cas du secteur de Tongon au Nord de la Côte d'Ivoire (accessible sur Academia)*. ANYASA Revue des Lettres et Sciences Humaines Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés, p. 50-63.
- Konan, K.H., Martin, A.D., Kra, K.J. (2018). *Migration, orpaillage et dynamique de l'espace à Fodio dans le département de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire*. BALUKI, Revue de Sciences géographiques,

- d'environnement et d'aménagement (LAGEA), vol. 2, n° 4, p. 132-148.
- Kouadio, K. C. F. (2020). *Problématique de l'orpaillage illicite dans la région du LôhDjiboua (Côte d'Ivoire)*. Thèse de doctorat unique en criminologie. Université Félix Houphouët-Boigny. 342p.
- Kouadio, K. N. (2008). *Exploitation artisanale de l'or dans le processus de mutation socioéconomique à Hiré (sud Bandama, Côte d'Ivoire)* Université de Bouaké -D.E.A Sociologie.
- l'arrêté N°139/PM/CAB du 31 mars 2014 portant création du cadre institutionnel du projet de rationalisation de l'orpaillage et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement
- La loi N°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier.
- La loi N°64-249 du 3 juillet 1964 portant code minier
- La loi N°95-553 du 18 juillet 1995 portant code minier
- Lanzano, C., Arnaldi di Balme, L. (2017). *Des « puits burkinabè » en Haute Guinée : processus et enjeux de la circulation de savoirs techniques dans le secteur minier artisanal*. Autrepap (Accessible sur Cairn), n° 82, p. 87-108.
- Luning, S. W. J. (2014). *The future of artisanal miners from a large-scale perspective: from valued pathfinders to disposable illegals?*, Futures 62 (A): 67-74.
- Mathieu, P. (2016). *Politique et éducation en Afrique*. Paris: Karthala. p. 78
- Mead (1963) Mead, M. (1963). *Les mœurs et sexualité en Océanie*. Paris : Plon. 145p.
- Medinilla, A., Karkare, P. et Zongo, T. (2020). *Encadrer à nouveau l'artisanat minier au Burkina Faso : Vers une approche contextualisée*. Document de réflexion n°270, p. 29.
- O'Neill, J. D., Telmer, K. (2017). *Estimer l'utilisation du mercure et identifier les pratiques de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE)*. Genève, Suisse: ONU Environnement. ISBN 978-1- 7752254-2-3. Estimation.
- Ouattara, K. (2022). *Survie et économie parallèle en milieu rural ivoirien*. Abidjan, Éditions Harmattan Côte d'Ivoire. 110p.
- Ouedraogo, L. (2019). *Orpaillage artisanal et développement rural*. Doctorat, Université de Laval, Québec, 152 p.
- Oumar, E. F. M. I. (2022). *Impacts de l'orpaillage et de l'agriculture sur la qualité des eaux du Liptako nigérien : identification des hot spots des pollutions métalliques et organiques, transferts de connaissances entre recherche et terrain. Ingénierie de l'environnement*. IMT - MINES ALES - IMT - Mines Alès Ecole Mines - Télécom; Université Abdou Moumouni, 218p.
- Pax, CDJP, Haki na Amani (2015). *Exploiter (dans) le désordre – Cartographie sécuritaire du secteur aurifère à Mambasa occidentale* (En ligne). PAX Pays-Bas, Commission Diocésaine Justice et Paix du diocèse de Wamba & le réseau Haki na Amani Numéro de série PAX2015/006, 72 p.
- PNUE (2023, April 25). *Côte d'Ivoire takes action to combat mercury use in artisanal and small-scale gold mining*. United Nations Environment Programme. <https://www.unep.org/news-and-stories/press-release/cote-divoire-takes-action-combat-mercury-use-artisanal-and-small-scale>
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, 2008). *Le commerce illégal des ressources naturelles en Afrique : Cas de l'exploitation minière clandestine*. Nairobi, Kenya. 41p.
- Sangare, O., Mundler, P., Ouedraogo, L.S. (2016). *Institutions informelles et gouvernance de proximité dans l'orpaillage artisanal. Un cas d'étude au Burkina Faso*. Revue Gouvernance / Governance Review, vol. 13, n° 2, p. 53-73.
- Sanogo, D. (2021). *Orpaillage illicite et conflits locaux : Étude de cas dans l'ouest ivoirien*. Abidjan : Université Félix Houphouët-Boigny. 32p
- Sanogo, D. (2023). *Orpaillage illicite et conflits locaux : Étude de cas dans l'ouest ivoirien*. Abidjan : Université Félix Houphouët-Boigny. 32p
- Sawadogo, E., Dapola, E.C.D. (2021). *Enjeux de la mutation des techniques artisanales sur la formalisation de l'exploitation de l'or au Burkina Faso*. EchoGéo, n° 58.1-38p.
- Sawadogo, H. (2008). *Minimisation des risques liés aux activités minières et santé sécurité des travailleurs : Cas du site minier de Banouassi*. Master professionnel en génie de l'environnement. Ouagadougou, Institut du Génie de l'environnement. 82 p.
- Soko, C. (2019). *L'économie minière de l'orpaillage artisanal dans les sociétés post-conflit : jeux des acteurs et enjeux de développement et de coopération internationale. Étude de cas en Côte d'Ivoire*. Revue Organisations & Territoires, volume 28, No 1, pp :61-79.
- Werthmann, K. (2009). *Ils sont venus comme une nuée de sauterelles—Chercheurs d'or au Burkina Faso*. In R. Kuba, C. Lentz et C. N. Somda (Éds.), Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso. Karthala et ZMO, Paris, p. 97-110.
- Zadi, G. (2019). *Lutte contre l'orpaillage clandestin : État des lieux et perspectives*. Les Annales de l'Université de Bouaké, 5(3), 56-73.
- Zagre, A. (2022). *La problématique de l'emploi des jeunes en milieu rural en Côte d'Ivoire*. Abidjan, Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire. 152p.
